CCRLCM

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES MINERVOIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

Edito du président.....3

La communauté de communes.....4

L'institution.....5
En 2023.....5
La gouvernance au 31 décembre 2023.....6
Les instances de la communauté de communes.....8
Les compétences de la CCRLCM.....9

Ressourceshumaines.....10
CCRLCM.....10
CIAS.....11

2023 en images.....12

Le service enfance jeunesse.....15
Petite enfance.....15
Jeunesse.....17
Budget 2023.....18
Ecole de Mouthoumet 19

Le service Eco-Environnement.....20
Ordures ménagères et collecte sélective..20
Prévention et sensibilisation.....22
Budget du service 23

Eau Assainissement.....24

GEMAPI.....25

Santé.....26
Rappel historique.....26
Alors, désormais, où en sommes-nous ?....26
Contrat local de santé.....27

Le service Culture.....29
Le conservatoire.....29
La MILCOM.....30
Espace Culturel des Corbières.....31
Géré en direct par la direction des services.....31
Service sports.....32

Le développement du territoire.....33
Activité du service.....33
Activité des services techniques.....36

Le développement économique.....39

Très haut débit.....40

Le service communication.....41

Attractivité touristique.....42

Le centre intercommunal d'action sociale.....43
Le service de portage de repas.....43
Le service d'aide à domicile.....44
Evolutions 2023.....46

Présentation et bilan 2023 du SMCC.....50

Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.....51

André Hernandez
Président de la Communauté de Communes
Région Lézignanaise Corbières Minervois
et du CIAS de la Communauté de Communes

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit l'envoi, à chaque commune, chaque année, d'un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires aux conseils municipaux en séance publique.

Durant les années précédentes, le rapport joint au compte administratif faisait office de rapport d'activité. J'ai décidé, dans un souci de transparence, de dissocier les deux documents et de présenter, désormais, chaque année, un rapport d'activité complet. Il sera bien évidemment présenté aux membres du conseil communautaire puis transmis aux communes et publié sur notre site internet.

Il ne s'agit pas là, pour moi, d'une simple obligation légale, mais d'un devoir d'information au bénéfice de tous les citoyens et élus de nos 54 communes car la communauté de communes, exerce les compétences que les communes lui ont dévolues. La CCRLCM est donc l'émanation des communes, reliée à elles par ce contrat de confiance fondateur et fondamental que sont ses statuts.

Mais, dans mon esprit, la CCRLCM est plus que cela : elle constitue un espace de solidarité, d'entraide pour gérer les projets communs de ses membres mais également les aléas qui sont le lot des élus au quotidien.

L'intercommunalité, dans nos Corbières et en Minervois a une histoire. Il y a maintenant un demi-siècle, les communes ont ressenti le besoin de regrouper leurs forces pour assumer, ensemble, des fonctions ou compétences avec plus d'efficacité que si elles les avaient exercées chacune de son côté. C'étaient les débuts de l'intercommunalité.

25 ans plus tard, il est apparu évident qu'il fallait passer à une forme plus intégrée de regroupement intercommunal. 19 communes ont décidé de créer une communauté de communes, c'est-à-dire un établissement public de coopération intercommunale ayant pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité.

Toutes ces missions de service public et de services au public sont fondées sur un projet commun, un destin partagé par des femmes et des hommes attachés à leur mode de vie, à leur micro-région avec, en filigrane, une aspiration à bien vivre ensemble au coeur de l'Aude.

Ce bilan d'activité pour 2023 témoigne de notre engagement commun au service de nos concitoyens. Je vous en souhaite bonne lecture.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES MINERVOIS

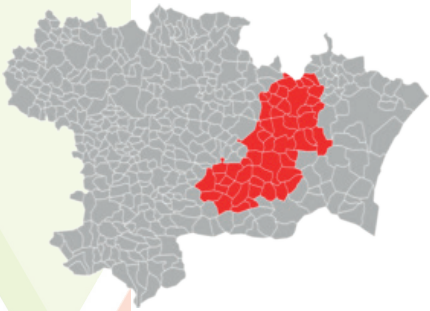

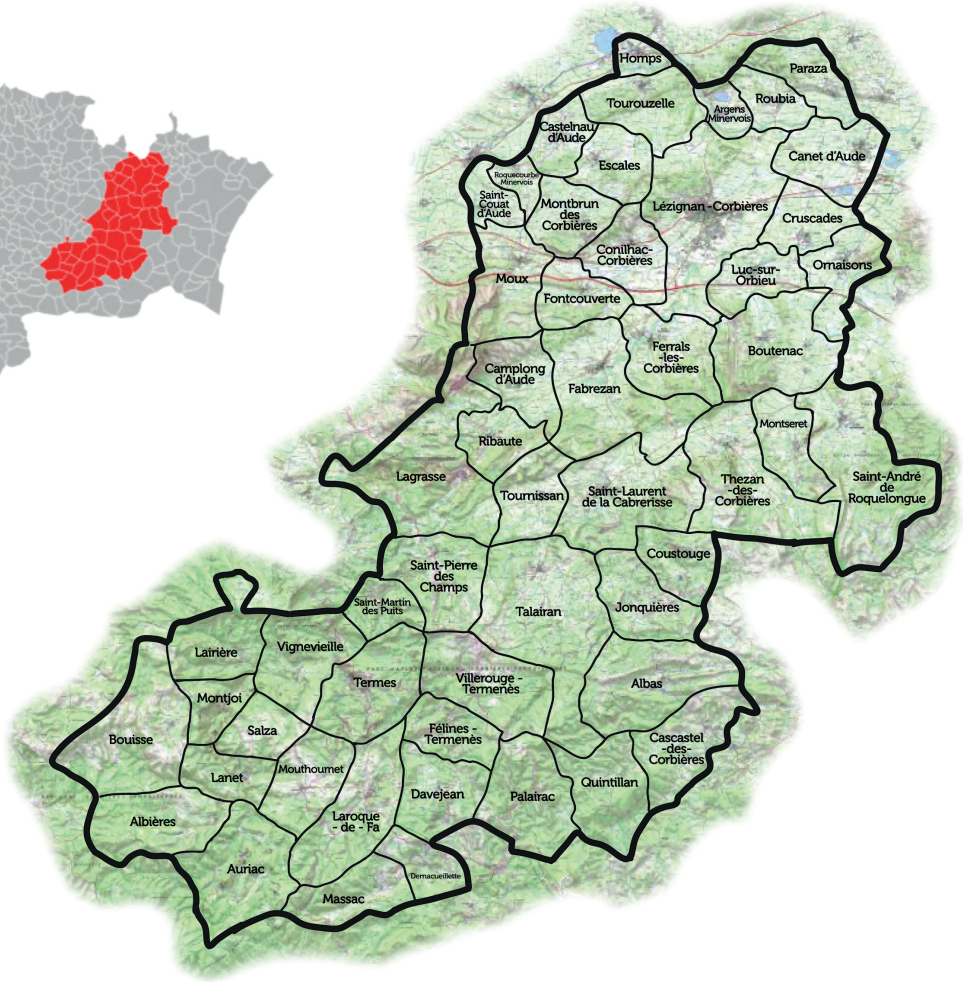

Historique
Aux origines, un SIVOME fut créé dans les années 70. C'est en 2003 que nait la CCRL, Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, qui évoluera en 2013 vers son nom actuel, la CCRLCM : Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois.

Nombre d'habitants : 34000

Superficie : 810 km²

54 Communes : Albas, Albières, Argens - Minervois, Auriac, Bouisse, Boutenac, Camplong d'Aude, Canet d'Aude, Cascastel des Corbières, Castelnau d'Aude, Conilhac-Corbières, Coustouge, Cruscades, Davejean, Dernacueillette, Escales, Fabrezan, Félines-Termenès, Ferrals-les-Corbières, Fontcouverte, Homps, Jonquières, Lagrasse, Lairière, Lanet, Laroque de Fa, Lézignan-Corbières, Luc-sur-Orbieu, Massac, Montbrun-des-Corbières, Montjoi, Montséret, Mouthoumet, Moux, Ornaisons, Palairac, Paraza, Quintillan, Ribaute, Roquecourbe - Minervois, Roubia, Saint-André de Roquelongue, Saint-Couat d'Aude, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Saint-Martin-des-Puits, Saint-Pierre-des-Champs, Salza, Talairan, Termes, Thézan-des-Corbières, Tournissan, Tourouzelle, Vignevieille, Villerouge-Termenès.

Président : André Hernandez

Directeur Général des Services : Frédéric Raymond

En 2023

- **240 délibérations** ont été votées durant 6 conseils communautaires

- Le président a rendu compte au conseil communautaire des **60 décisions** prises en fonction de ses délégations

- L'ensemble des actes est disponibles en consultation publique au siège de la CCRLCM ainsi que sur notre site internet.

- Il est à souligner que 99% des délibérations proposées aux conseillers communautaires ont été adoptées à l'unanimité, ce qui témoigne d'un consensus politique et organisationnel avéré.

LA GOUVERNANCE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Président

André Hernandez
Maire de Canet d'Aude

Le bureau communautaire

1er Vice-Président
Serge Brunel
délégué aux Ressources humaines

2ème Vice-Présidentt
Gérard Barthez
délégué à la Culture

3ème Vice-Président
Serge Lépine
délégué à la Restauration collective et à la Défense des services publics

4ème Vice-Président
Jean-Michel Folch
délégué à l'Enfance et la Jeunesse

5ème Vice-Présidente
Fraçoise Barousse
déléguée aux finances

6ème Vice-Président
René Ortega
délégué aux services techniques

7ème Vice-Président
Xavier de Volontat
délégué à l'Économie agricole et à la Valorisation des terroirs et aux Animations

8ème Vice-Président
Freddy Nolot
délégué au Grand cycle de l'eau

9ème Vice-Présidente
Corinne Giacometti
déléguée à l'Action Sociale (CIAS)

10ème Vice-Président
Alain Mailhac
délégué à délégué à la Communication et aux Sports

11ème Vice-Président
Emile Delpy
délégué au Développement touristique

12ème Vice-Président
Jean-Claude Montlaur
délégué au Suivi des politiques publiques et à la Cohésion des territoires

13ème Vice-Présidente
Isabelle Géa-Peris
déléguée à la santé

Membre du bureau
Jean-Marie Saury
délégué à l'Éducation, la Mobilité, les Services, l'Économie numérique

Membre du bureau
Gérard Forcada
Maire de Lézignan-Corbières

Membre du bureau
Christine Benet
Maire adjointe de Lézignan-Corbières

Membre du bureau
Gilles Casty
Mairie d'Ornaisons

Conseillers communautaires

Jean-Claude Montlaur
Albas

Yvon Lacombe
Albières

Gérard Garcia
Argens Minervois

Bernard Sutra
Auriac

Philippe Lacombe
Bouisse

Alain Mailhac
Boutenac

Serge Lépine
Camplong d'Aude

André Hernandez
Canet d'Aude

Joëlle Canitrot Aye
Canet d'Aude

Marcel Reverdy
Canet d'Aude

Didier Casato
Cascastel des Corbières

Gilles Barthes
Castelnau d'Aude

Serge Brunel
Conilhac-Corbières

Paul Berthier
Coustouge

Jean-Claude Morassutti
Cruscades

Mélinda Bornia
Davejean

Aaron-Lee Grimstone
Dernacueillette

Henry Schenato
Escales

Isabelle Géa-Peris
Fabrezan

Frédéric Bérrocal
Fabrezan

Jean-Marie Saury
Félines-Termenès

Gérard Barthez
Ferrals-les-Corbières

Jennifer Granell
Ferrals-les-Corbières

Jacques Contiès
Fontcouverte

Béatrice Bort
Homps

Jacques Piraud
Jonquières

René Ortega
Lagrasse

Michel Barbaza
Lairière

Jean-Marie Galinié
Lanet

Raymond Spoli
Laroque de Fa

Gérard Forcada
Lézignan-Corbières

Christine Bénét
Lézignan-Corbières

Jean-Paul Pujol
Lézignan-Corbières

Bérangère Lécéa
Lézignan-Corbières

Bernard Fumet
Lézignan-Corbières

Sophie Birkener
Lézignan-Corbières

William Combes
Lézignan-Corbières

Dominique Jolis Pailhiez
Lézignan-Corbières

Guy Vives
Lézignan-Corbières

Virginie Julian
Lézignan-Corbières

Thierry Caumeil
Lézignan-Corbières

Michel Masuyer
Lézignan-Corbières

Sylvie Fumet
Lézignan-Corbières

Dominique Jolis
Lézignan-Corbières

Sabrina Fito
Lézignan-Corbières

Didier Julian
Lézignan-Corbières

Françoise Barousse
Lézignan-Corbières

Freddy Nolot
Lézignan-Corbières

Thierry Denard
Lézignan-Corbières

Rémi Pénavaire
Lézignan-Corbières

Sophie Courrière
Lézignan-Corbières

Sylvie Danré
Lézignan-Corbières

Yves Kosinski
Luc-sur-Orbieu

Christine Mangold
Luc-sur-Orbieu

Isabelle Farges
Massac

Claude Boutet
Montbrun-des-Corbières

Jessica Bosch
Montjoi

Yves Fabre
Montséret

Christelle Hermand
Mouthoumet

Gérard Pioch
Moux

Gilles Casty
Ornaisons

Claire Chaouat
Ornaisons

Bernard Colombat
Palairac

Emile Delpy
Paraza

André Contreras
Quintillan

Alain Coste
Ribaute

Corinne Giacometti
Roquecourbe-Minervois

Geneviève Lopez
Roubia

Jean-Michel Folch
St André de Roquelongue

Myriam Miquel
St André de Roquelongue

David Elis
St Couat d'Aude

Xavier de Volontat
St Laurent de la Cabrerisse

Henri Rivière
St Martin des Puits

Roland Quincey
St Pierre des Champs

Redha Mennad
Salza

Cédric Malric
Talairan

Hervé Baro
Termes

Philippe Puech
Thézan des Corbières

Marilyse Rivière
Tournissan

Serge Marret
Tourouzelle

Alain Galand
Vignevielle

Michel Ponçot
Villerouge Termenès

LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de 82 délégués désignés lors des élections municipales.

Il se réunit au moins une fois par trimestre (6 fois en 2023) pour entendre le compte rendu des délégations de missions qu'il a confiées au président. Il examine ensuite toutes les affaires et dossiers portés à l'ordre du jour et après débat, adopte ou nom les délibérations correspondantes. C'est également le conseil communautaire qui approuve le budget et le compte administratif.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé des 13 vice-présidents ainsi que de quatre autres membres du conseil communautaire.

Il pré-instruit les délibération et analyse, filtre et prépare les décisions du conseil communautaire.

LES COMMISSIONS TECHNIQUES

Il existe plusieurs commissions thématiques (exemple : développement économique, culture...) dont les objectifs sont d'analyser et préparer les décisions, d'examiner les demandes de subvention... en fonction de la spécificité de leurs attributions.

Les commissions techniques viennent en appui des services pour évoquer tous les sujets du ressort de leur compétence avant qu'ils ne soient soumis aux décisions du bureau et du conseil communautaire.

LES CONFÉRENCES DES MAIRES ET DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Régulièrement, le président de la communauté de communes réunit les maires ou les secrétaires de mairie pour des réunions thématiques durant lesquelles sont présentés des projets spécifiques. Ces rassemblements permettent de créer une cohésion en faisant en sorte que chaque représentant de commune puisse connaître l'ensemble des actions menées sur le territoire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Les membres du CIAS se réunissent régulièrement pour statuer sur les évolutions du service, voter tous les documents budgétaires et toutes les délibérations pour gérer au mieux cet établissement public administratif qui exerce la compétence «Aide sociale» inscrite dans les status de la communauté de communes.

LES COMPÉTENCES DE LA CCRLCM

Pour répondre le plus efficacement possible aux besoins des habitants et mutualiser les moyens humains et financiers, les 54 communes de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois, ont délégué à l'intercommunalité un certain nombre de compétences.

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Collecte et élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés
- Action sociale (à travers le CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale)
- Équipements culturels et sportifs, actions culturelles d'intérêt communautaire
- Assainissement individuel
- Création et gestion de maisons de services au public
- Création et gestion d'une fourrière et d'un refuge pour animaux
- Restauration collective
- Politique du logement et du cadre de vie
- Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Tourisme
- Enfance jeunesse
- Lutte contre la désertification médicale et paramédicale
- Numérique et déploiement de la fibre
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Gestion du site de Jouarres via le SMAJ
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Gestion de l'école intercommunale du massif de Mouthoumet

RESSOURCES HUMAINES

CCRLCM

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%		23%
Technique	41%	20%	40%
Culturelle	7%	60%	9%
Sportive			
Médico-sociale	25%	20%	24%
Police			
Incendie			
Animation	3%		3%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

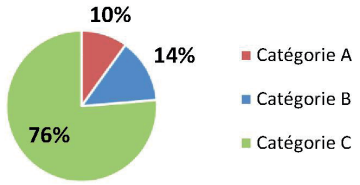

Répartition par genre et par statut

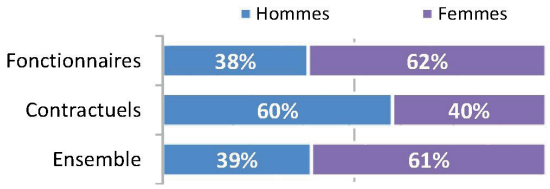

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Adjoints administratifs	17%
Agents sociaux	15%
Assistants d'enseignement artistique	5%
Attachés	4%

Formation

En 2023, 57,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023

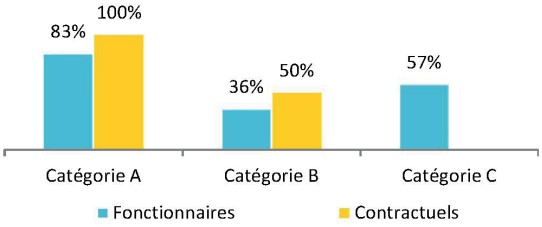

300 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

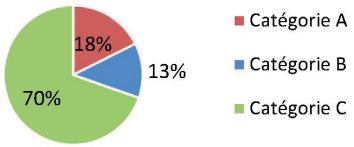

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,3 jours par agent

44 279 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	71 %
Autres organismes	29 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	76%
Autres organismes	24%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 30,22 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	21 308 719 €	Charges de personnel*	6 438 682 €	→	Soit 30,22 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 545 007 €
Primes et indemnités versées :	534 540 €
IFSE :	467 267 €
CIA :	67 255 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	10 999 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	29 175 €
Supplément familial de traitement :	21 592 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

682 729 €

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	9%	3%	6%
Technique	1%		1%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	89%	97%	93%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

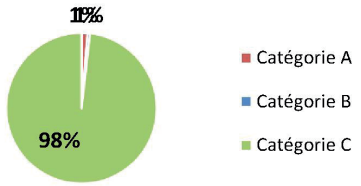

Répartition par genre et par statut

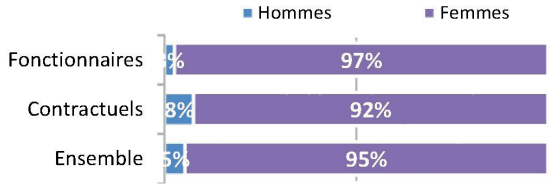

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	93%
Adjoints administratifs	5%
Attachés	1%
Rédacteurs	1%
Adjoints techniques	1%

Formation

En 2023, 21,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023

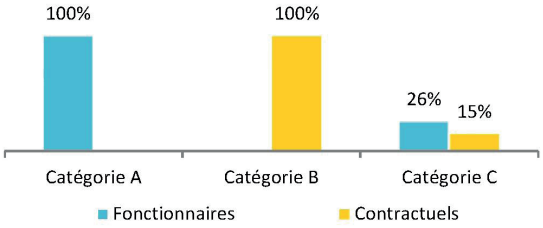

149 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

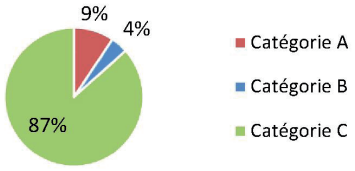

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,9 jour par agent

40 128 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	68 %
Autres organismes	32 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	80%
Autres organismes	20%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 85,06 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	4 832 422 €	Charges de personnel*	4 110 552 €	→	Soit 85,06 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 033 542 €
Primes et indemnités versées :	340 869 €
IFSE :	169 094 €
CIA :	37 520 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	458 278 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 759 €
Supplément familial de traitement :	5 022 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	208 022 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

11 528 €

Il est à noter que le service RH a, en 2023, délégué à une société privée la transmission des feuilles de paie aux agents.

2023 EN IMAGES

6 janvier - Rencontre des présidents d'intercommunalités

15 février - Conférence «Grands vins en Corbières-Minervois-Fitou» à l'ECC

12 avril - Partenariat entre le conservatoire intercommunal et Ciném'Aude : «Un concert à danser»

27 mai - La CCRLCM présente sur le festival Prom'Aude pour présenter ses compétences et activités

27 janvier - Signature de la convention territoriale globale 2022-2026 avec la CAF

8 mars - Réception des travaux de réfection de l'antenne de Mouthoumet

24 avril - Décision d'accueillir la MLOA dans les locaux du PTCM après un sinistre dans leurs locaux

2023 EN IMAGES

22 juin - Signature de la convention de préfiguration du Contrat Local de Santé

28 juillet - Fête de l'interco à Camplong d'Aude

29 septembre - Inauguration de la nouvelle aire de parking pour camping-car à Homps

16 juin - Signature de la convention tripartite dans le cadre du programme «Petites villes de demain»

3 juillet - Réception des sportifs à Roubia

14 septembre - Présentation de la saison culturelle 2023-2024

20 octobre - 2ème Salon des Communes et des Territoires de l'Aude

2023 EN IMAGES

3 novembre - Rassemblement des maires en soutien à Gilles Casty

7 novembre - Ouverture des deux nouvelles déchèteries

1er décembre - Inauguration de la ZAE Caumont 2

6 décembre - Conférence des présidents de communautés d'agglomérations et de communes du département de L'Aude

6 novembre - Inauguration de la crèche de Roubia «La Clairette»

16 novembre 2023 - Inauguration du chenil fourrière refuge intercommunal

4 décembre - Réception des travaux de requalification du chemin de la Croix Blanche

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

355 enfants en crèches et 800 enfants en ALSH

Le pôle enfance et jeunesse de la CCRLCM a pour mission d'organiser et de coordonner les actions misent en place en direction des 0-17 ans.
Il a pour objectif de :

- Permettre aux familles de concilier leur vie de famille et leur vie professionnelle
- Permettre aux enfants de vivre des temps collectifs de loisirs (extrascolaire)
- Accompagner les jeunes dans leurs démarches de recherches d'informations
- Soutenir la parentalité
- Proposer une offre de service équitable sur le territoire

La CCRLCM attache une attention particulière à l'accompagnement des familles.

Petite enfance :

En régie : 43 professionnels
En associatif : 21 professionnels
soit 64 en tout
- 4 directrices de crèche
- 1 directrice de RPE (Relais Petite Enfance)
- 2 adjointes de direction crèche
- 36 agents de crèche
(des Infirmières, des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture..)

- 1 médecin crèche Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) en régie : Dr Jordan

Des prestations d'un psychologue viennent en appui de notre personnel

Relais petite enfance
Informer
Accueillir
Accompagner

D'autres modes d'accueils existent en complémentarité de l'offre en crèche, notamment avec les assistantes maternelles du territoire. La CCRLCM joue un rôle d'accompagnement à leurs côtés, grâce au RPE, une interface entre les parents et ces professionnels

- 1 relais petite enfance (RPE) anciennement Relais d'assistante maternelle (RAM) à Lézignan corbières

Deux axes essentiels :
- information et accompagnement des familles
- information et accompagnement des professionnels.

Avec cette nouvelle appellation, il devient le service de référence de l'accueil du jeune enfant en faveur des familles.

4 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) intercommunaux de 16 à 52 places

- Talairan
- Saint Laurent de la Cabrerisse
- Lézignan- Corbières
- Roubia

3 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) associatifs en partenariat avec la CCRLCM de 15 à 17 places

- Ferrals les Corbières
- Ornaisons
- Boutenac

La CCRLCM ne repond pas a toutes les demandes de place en crèche, mais se mobilise pour améliorer ses capacités d'accueil, avec des projets de constructions

- Projet d'ouverture de 2 structures à Lézignan Corbières « la maison des 1000 premiers jours » et à Saint Couat d'Aude et d'une micro crèche privée à Conilhac Corbières.

Quelques chiffres :

Concernant les crèches, en 2023 ce sont 273 282h qui ont été servies toutes les structures confondues.

Quant-au « Relais Petite Enfance » RPE communautaire situé sur la commune de Lézignan-Corbières, il regroupe 78 ASMATS sur le territoire intercommunal permettant 234 places potentielles pour les familles. 124 enfants différents ont participé aux ateliers. 54 Asmat ont bénéficié de renseignements, 28 Asmats, d'ateliers. 66 ont participé aux activités du RPE au moins une fois dans l'année.

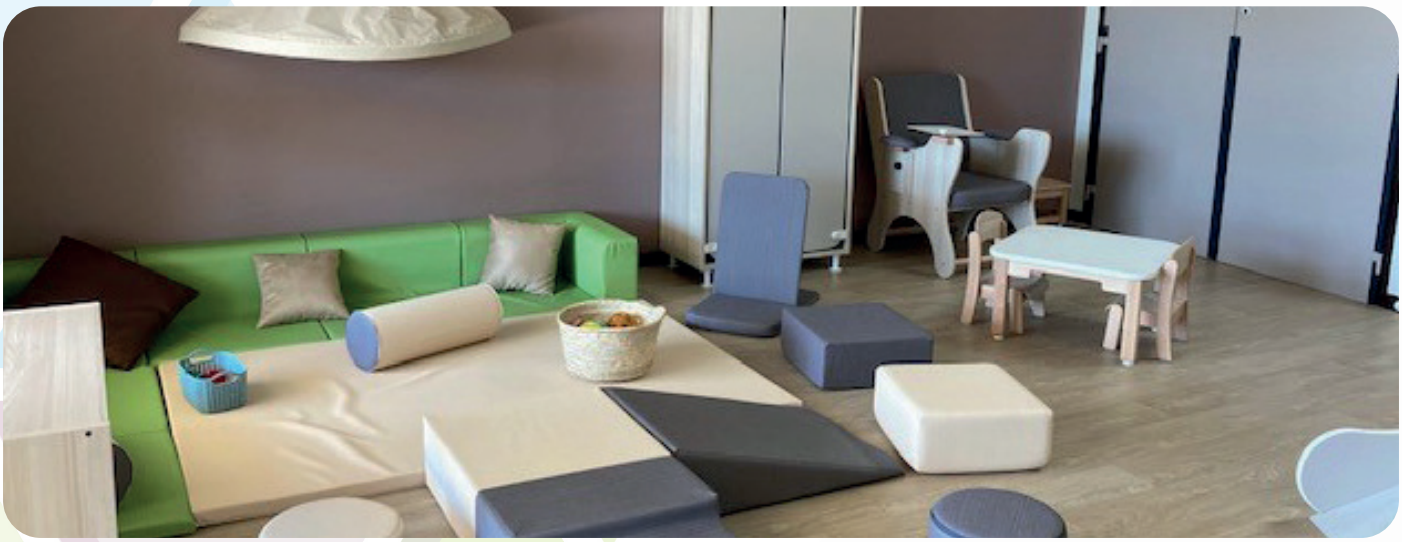

Jeunesse

6 Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunaux de 52 à 110 places
- Saint-André de Roquelongue (3-11 ans)
- Canet d'Aude (3-11 ans)
- Saint-Laurent de la Cabrerisse (3-13 ans)
- Lézignan-Corbières (3-13 ans)
- Fabrezan (3-17 ans)
- Ornaisons (3-11 ans)

1 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) associatif de 42 places
Lagrasse (3-17 ans)

Quelques chiffres :

- Concernant la jeunesse, en 2023 ce sont 122 055h qui ont été servies toutes structures confondues (411 places sur le territoire).

Les « Accueils de jeunes sans hébergement » AJSH adolescents
- AJSH St Laurent = 860h en 2023 pour 16 places
- AJSH Lézignan : accueil dans la MJC et à Gaujac

Partenariats subventionnés :

- **Une ludothèque associative itinérante : ludule (Homps et lagrasse)**

Rendre accessible au plus grand nombre le jeu libre dans ses dimensions éducatives, sociales et culturelles (jeu sur place, prêts de jeux, conseil auprès des particuliers et des professionnels, animations)

- **Un lieu d'accueil enfant-parent associatif (laep) itinérant :**

Premiers pas ; « petit à petit » (Roubia, Lézignan Corbières)
Espace gratuit et sans inscription d'accueil, de jeu, d'expérience, de rencontre et d'échange.

Des crèches éco responsables grâce aux changements des pratiques et à la mobilisation des agents.

- Produits d'entretien éco-labélisé
- Matériel lavable (sur-chaussure en tissus, gant et serviette pour les soins des enfants, charlotte alimentaire)
- Création de jardins, compostage
- Alimentation d'origine biologique et locale (20% biologique et 30% circuit court)
- Produits de soins biologiques
- Jouets en bois, sans peinture ou bien biologique et de conception éthique favorisés
- Mise en place du tri-sélectif
- Le don et le troc de vêtements/ matériel de puériculture/ jouets
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Budget 2023

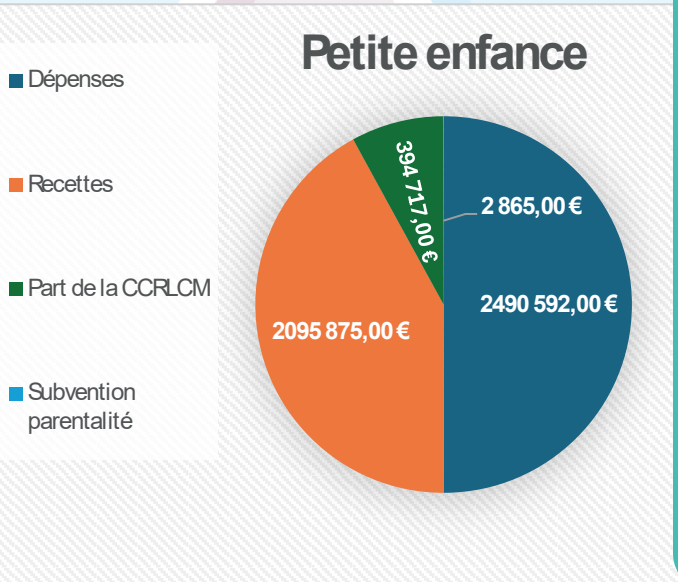

Jeunesse

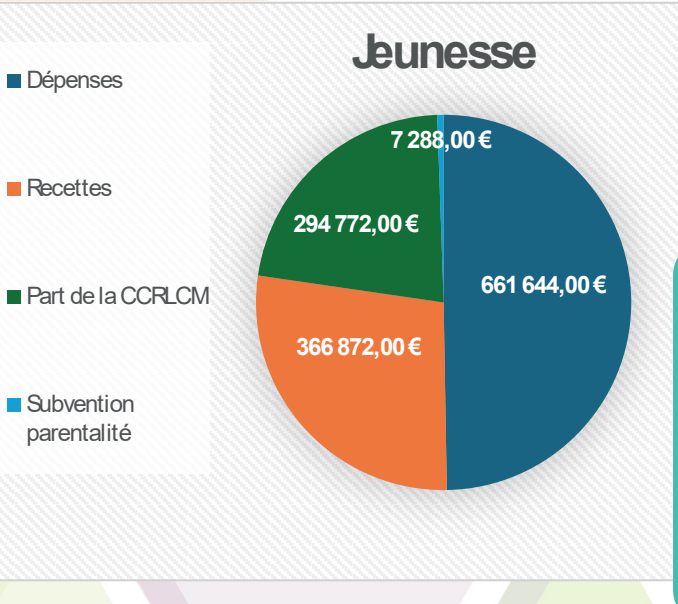

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

La 1e édition de la convention territoriale globale (CTG) a été signée le 27 janvier. C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle est signée par la Caf de l'Aude, la communauté de commune de Lézignan-Corbières, le SIVOS Roubia Argens Paraza, les communes de Lézignan-Corbières, Canet d'Aude, Conilhac-Corbières, Cruscades, Saint-Laurent de la Cabrerisse, Fabrezan, Ferrals les corbières, Ornaisons, Saint André de Roquelongue, Moux et Lagrasse.

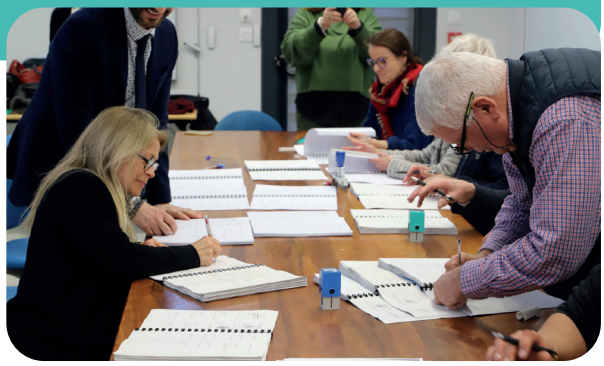

André Hernandez et Mme Palus, directrice de la CAF, signent le CTG

Gestion de l'école de Mouthoumet

Les services de la direction générale ainsi que ceux de l'antenne de Mouthoumet assurent, durant chaque année scolaire, la maintenance, l'entretien et toutes les fonctions permettant d'accueillir au mieux les 73 enfants inscrits dans cette école, pourvue également d'un restaurant scolaire.

ECOLE DE MOUTHOUMET

L'école intercommunale de Mouthoumet a bénéficié de travaux, aménagements et diverses acquisitions pour améliorer le confort de travail des élèves, des enseignants et du personnel :

- La totalité du chemin d'accès à l'école ainsi que le parking ont été re-goudronnés.
- La hausse des effectifs a nécessité le changement du four de remise en température du restaurant scolaire pour un four de plus grande capacité.
- Un espace avec des tables en bois a été aménagé pour les activités en extérieur.
- Un défibrilateur a été installé sous le préau.

Parking de l'école remis à neuf

Les sorties scolaires :

- 5 séances de cinéma à Lézignan Corbières dans le cadre du programme « école & cinéma » (2 séances pour les maternelles et 3 pour les primaires).
- 4 représentations théâtrales à L'Espace Culturel des Corbières (dont scène d'enfance en mars)
- La Galopeta à Talairan
- Le voyage de fin d'année au parc Ecozonia à Cases de Pène (66)

La Galopeta

Ecozonia

LE SERVICE ECO-ENVIRONNEMENT

25 agents, 210 points de tri en libre accès, 6 déchèteries intercommunales

La CCRLCM gère la collecte des déchets des 54 communes du territoire, le traitement est délégué au COVALDEM 11.

Elle régit également 6 déchèteries :
- Laroque de Fa
- Lézignan-Corbières Nord & Sud
- St Laurent de la Cabrerisse
- St Pierre des Champs.
- Escales

Elle s'engage dans des actions de prévention afin de diminuer la production de déchets et améliorer le recyclage.

Ordures ménagères et collecte sélective :

En 2023 ont été collectées…

- 8966 tonnes d'ordures ménagères : -4,8% par rapport à 2022, soit -13kg/hab/an
- 900 tonnes d'emballages (plastiques, cartonnettes…) -3,5% par rapport à 2022
- 1261 tonnes de verre -0.6% par rapport à 2022

Evolution des tonnages (graphique 2021-2022-2023)

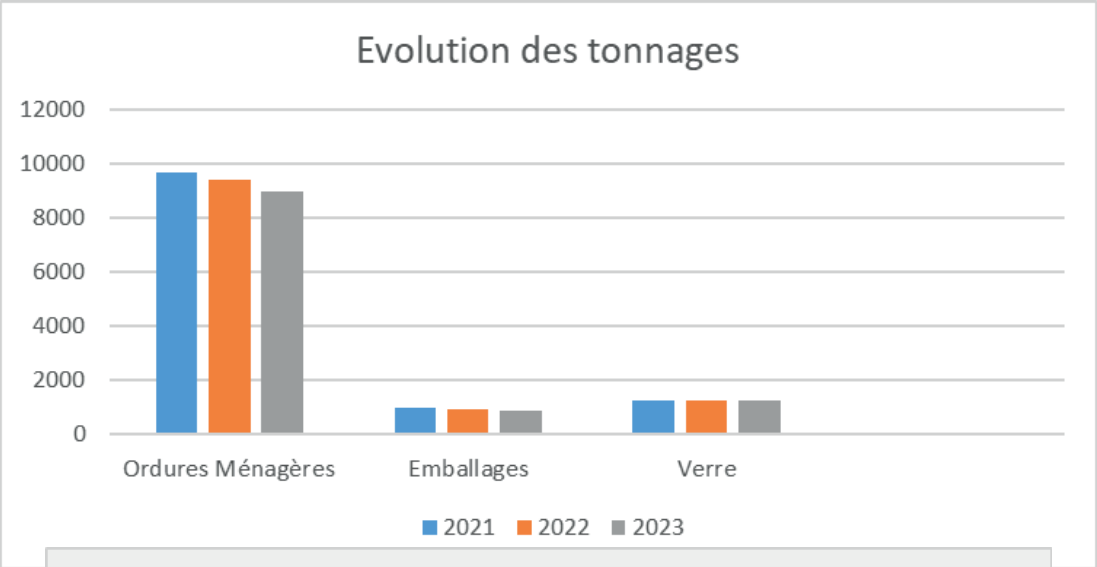

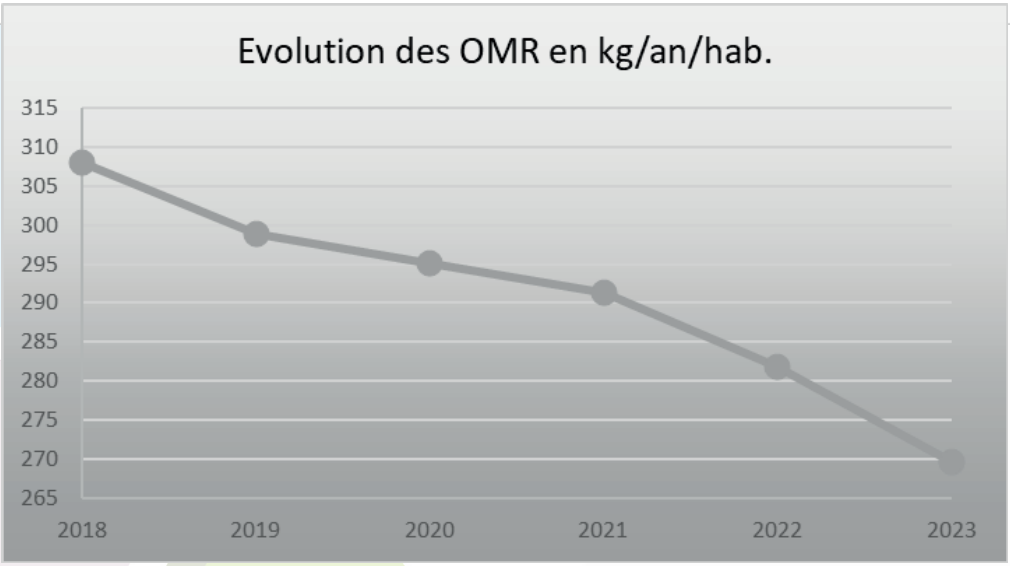

Déchèteries

La CCRLCM gère en régie 6 déchèteries sur son territoire, complétées par des conventions d'accès à des déchèteries extérieures du Covaldem 11, du Grand Narbonne et de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée. A cela s'ajoute un quai de déchargement « les 3F » dont la gestion relève des communes de Fabezan, Ferrals-les-Corbières, Fontcouverte et Moux.

Tonnages/ déchèteries

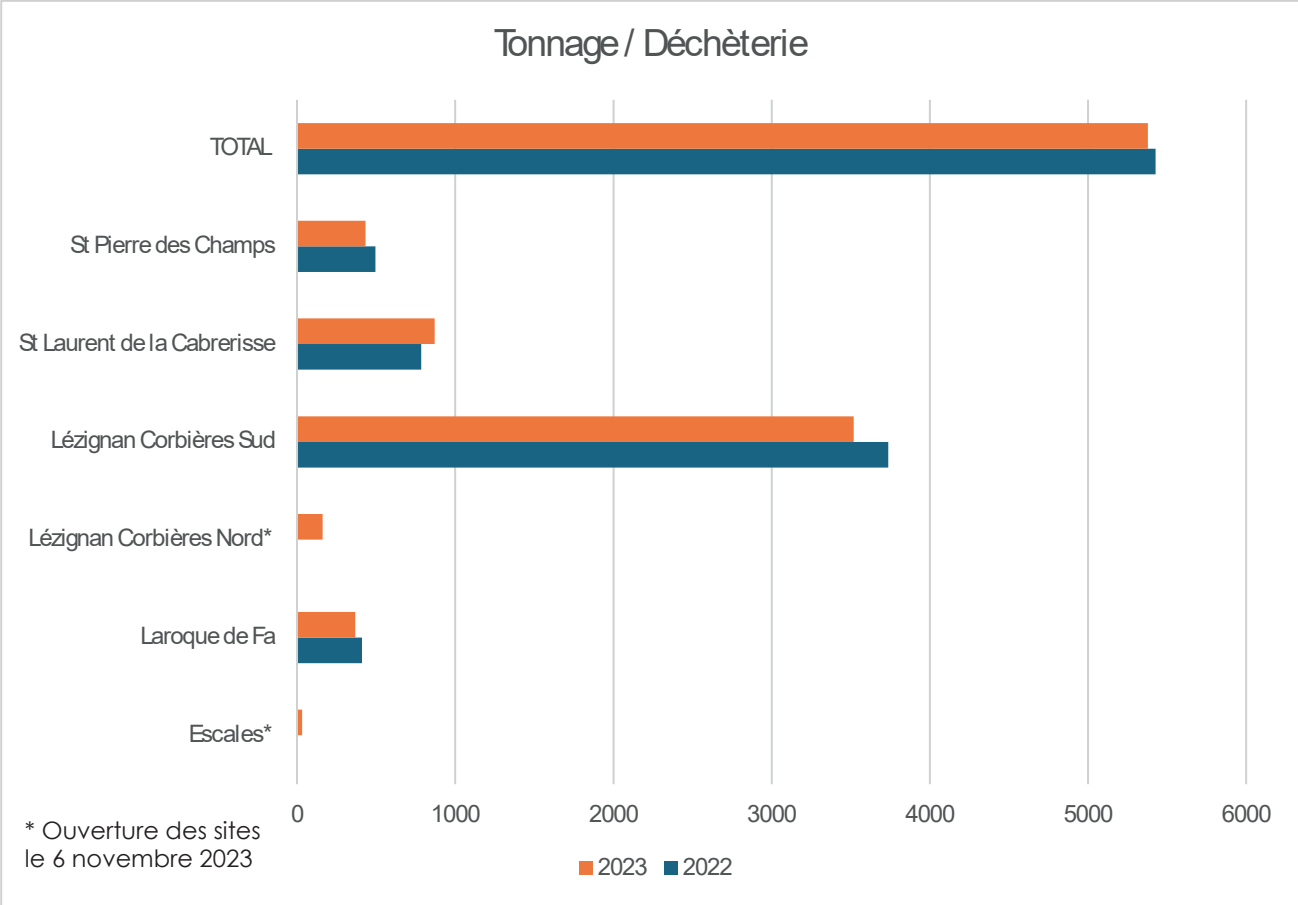

2023 : 2 nouvelles déchèteries intercommunales ouvertes le 6 novembre 2023

Deux chantiers simultanés débutés en février 2023 pour un montant total de 2 560 000 € ttc, Dont subventions : 499 634€ soit 19,5%.

18 catégories de déchets triés dont deux caissons réservés aux objets du réemploi, qui seront collectés, remis en état et donnés/vendus par une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Textiles

Sur le territoire de la CCRLCM, 46 bornes à textiles sont implantées et en libre accès.

Tonnages

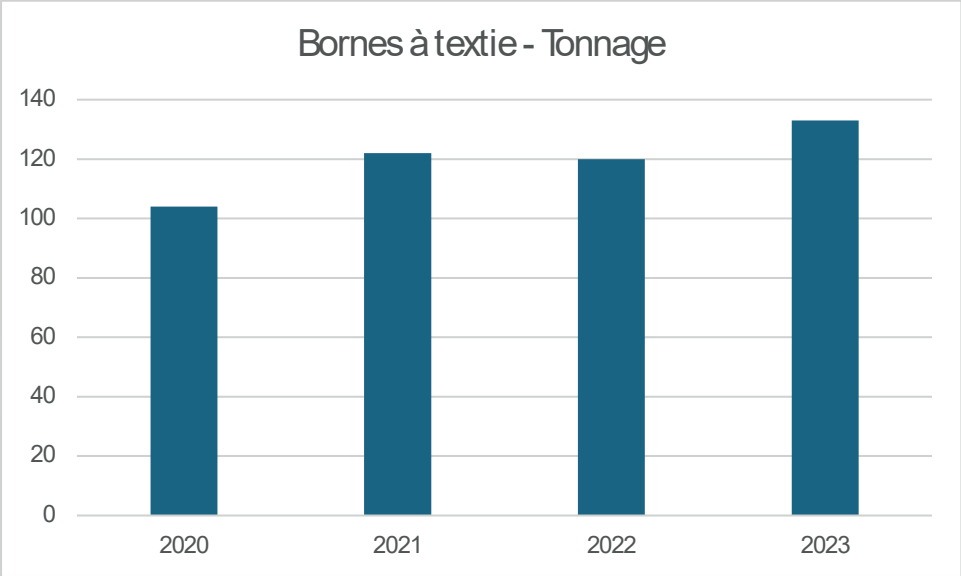

Prévention et sensibilisation :

Ambassadeurs (drices) du tri

2 étudiantes et 2 étudiants ont visité en juillet 2023, 8 communes et rencontré 834 foyers. A cette occasion, des messages sur le tri, le compostage, l'utilisation des déchèteries ou encore les coûts induits par les déchets ménagers ont été abordés. Ils ont également participé à la fête intercommunale à Camplong-d'Aude en tenant un stand sur la nouvelle vie des biodéchets.

Compostage

Afin de répondre à l'obligation de généralisation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, la CCRLCM en partenariat avec le COVALDEM 11, apporte plusieurs solutions en déployant :

- Des composteurs individuels en bois financés en grande partie par ces deux structures (reste à charge de 10€ pour l'habitant)
- Des composteurs collectifs en bois gratuits pour les communes et établissements scolaires

Plantation d'arbres à Rosa Parks

La CCRLCM a soutenu une action du collège Rosa Parks et de ses éco-délégués qui, sous la supervisation de Nicolas Barhélémy, professeur au collège, ont planté plus de 300 arbres et arbustes autours du collège, avec pour but de suivre la pousse de ces végétaux sur la très longue durée et à terme de créer un cocon de fraicheur et de verdure autour de l'établissement.

La CCRLCM a apporté un soutien technique et logistique à cette action, à travers le service eco-environnement et le service technique.

Budget du service 2023 : 6 200 000 €

Principaux postes de dépense :

- 48% pour les ordures ménagères
- 37 % pour les déchèteries
- 6% pour le tri sélectif
- Ordures Ménagères : **87€/hab/an** contre seulement tri = **10€/hab/an** en 2023
- 9 % : divers postes de dépense

EAU ASSAINISSEMENT

Eau

Durant toute l'année 2023, les services de la CCRLCM et les élus ont poursuivi les études pour organiser au mieux, le 1er janvier 2026, en application de la loi NOTRe, le transfert de la compétence Eau-Assainissement.

Assainissement non collectif

La CCRLCM détient la compétence Assainissement Non Collectif. Les 54 communes ont conservé la gestion de l'eau potable ainsi que l'assainissement collectif (réseau et stations d'épuration).
Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en activité depuis 2014 est géré en délégation de service public (DSP). Cette dernière a été confiée à l'entreprise SAUR SA pour une période de 6 ans de 2020 à fin 2025.

Le SPANC est chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif (fosses septiques, micro-stations) des particuliers, dans le cadre d'installations neuves ou à réhabiliter (contrôle de conformité en 2 temps) ainsi que pour celles existantes ou dans le cadre d'une vente immobilière (contrôle diagnostic).

En 2023, 105 contrôles ont été réalisés :
- 41 contrôles diagnostics dans le cadre de vente immobilières
- 32 contrôles de conception (installation neuve)
- 32 contrôles d'exécution (installation neuve)

Les tarifs étaient les suivants :
- Contrôle diagnostic : 96,84€ TTC
- Contrôle de conception+exécution : 205,16€ TTC

Depuis la création du service, 1401 installations ont été contrôlées. 1109 installations sont conformes ou ne présentent pas de dangers pour la santé des personnes ni de risque de pollution pour l'environnement, soit un taux de conformité de 79,2%.

Finances :
Recettes 2023 CCRLCM (surtaxe) : 525,00€
Recettes 2023 délégataire (facture en direct les usagers) : 9 100,53€

GEMAPI : PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

26 morts, des milliers de sinistrés, 23 ponts détruits et emportés, des dizaines de routes ravagées et impraticables, des bâtiments publics détruits, écoles, casernes de gendarmerie, de pompiers… l'Aude a payé un lourd tribut aux inondations du 12 et 13 novembre 1999 qui restent encore parmi les plus catastrophiques de l'histoire récente. Conscients de leurs responsabilités, les élus départementaux, sous la houlette de Marcel Rainaud, président du conseil général, ont maillé l'intégralité du département de syndicats, en charge de lutter, par des travaux appropriés, contre les inondations : le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières était né. Il regroupait tous les syndicats de bassin versant Audois et, sur notre territoire, le syndicat de l'Orbieu est celui de la Jourre et du Lirou.

Visite sur le site d'un écréteur de crue après restauration de la ripisylve

Au 1er janvier 2018, ces deux syndicats ont été regroupés de par la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)et la communauté de communes a transféré, dans le même temps la gestion opérationnelle de cette compétence à de nouveaux établissements : les EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau).

Sur le territoire de la communauté, les élus communautaires la représentent donc sur les syndicats suivants :

- Syndicat du Bassin Orbieu Jourres (à titre principal)
- Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude
- Syndicat mixte Aude centre
- Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique Berre et Rieu
- Syndicat bassin de l'Agly

Rapport d'activité 2023 du Syndicat du Bassin Orbieu Jourre

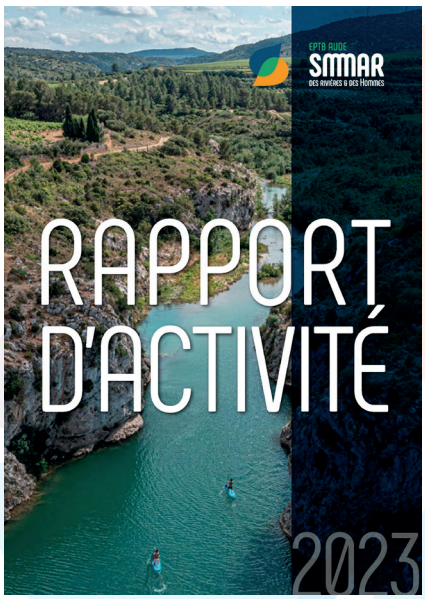

cliquez sur l'image pour afficher le document

Le centre de santé Intercommunal

Rappel historique

La Communauté de la Région Lézignanaise a étendu son activité en 2013 aux communes du Val d'Orbieu, autour de Lagrasse, aux communes du nord de la Contrée de Durban autour de Saint Laurent de la Cabrerisse et les communes des Hautes Corbières autour de Mouthoumet. C'est à ce moment-là que la compétence « Lutte contre la désertification médicale » a été inscrite dans les statuts de la nouvelle communauté CCRLCM. En effet, un projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire était en cours d'étude entre les communautés de communes de Durban, Lagrasse et Mouthoumet.

La CCRLCM a récupéré le projet et a décidé de le concrétiser sur son propre budget.
La maison de santé a couté 766 761€ HT pour une surface de 450m² avec 590m² de parking, 317m² d'espaces verts et 100m² pour la pharmacie. Des subventions ont été obtenues de la Région, de l'Etat et du Département pour un montant de 429 726€ (56%), la pharmacie a été financée par la pharmacienne.

La maison de santé a été inaugurée durant l'été 2014, soit 18 mois après le début de l'étude du projet. Des baux ont été conclus entre la communauté de communes et la SCM rassemblant médecins, infirmières et kinés, mais également avec le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) du centre hospitalier de Lézignan et une orthophoniste.
En 2017, l'un des médecins libéraux a fait valoir ses droits à la retraite et l'autre a quitté le cabinet. Le Président Michel Maïque a donc décidé de créer à l'intérieur de la MSP de St Laurent un Centre Intercommunal de Santé doté de médecins salariés et de secrétaires médicales.

Le conseil communautaire a également délibéré pour créer le centre de santé et inscrire au tableau des effectifs de l'EPCI des postes de médecins et des postes de secrétaires médicales. Ces postes figurent toujours au tableau des emplois.
Dès le mois de février 2018 (soit 6 mois après la commande des élus), la création du CIS était actée par l'ARS au moyen de l'attribution du « code FINESS ». Et au mois de mars 2018, le Docteur Jordan prenait ses fonctions à Saint Laurent de la Cabrerisse. Un an plus tard, mars 2019, les antennes de Ferrals et Fabrezan étaient autorisées par l'ARS.

Alors, désormais, où en sommes-nous ?

En 2023, les charges s'établissent comme suit :
- Salaires avec charges sociales, frais divers, petit matériel, etc : **160 000€**

Il convient de ne pas compter de frais financiers car cet équipement a été réalisé sur les fonds propres de la communauté et les frais de fluides et ménage sont remboursés par les locataires de la maison de santé.

Recettes :

2022 :

- 4144 consultations
- 50 consultations d'intégration dans les crèches (1500€)
- Loyer MSP : 20 000€
- Subvention Loi Teulade : 8677€
- Forfait patientèle-médecin traitant : 10 331€

Total des recettes en 2022 : 149 508€

2023 :

- Consultations : 130 000€
- 50 consultations d'intégration dans les crèches (1500€)
- Loyer MSP : 22 000€
- Subvention Loi Teulade : 9000€
- Forfait patientèle-médecin traitant : 12000€
- Subvention ministère : 8000€

Total des recettes en 2023 : 182 500€

Un millier de patients référencés au 31 décembre 2023.

Contrat local de santé

Le service santé de la CCRLCM est rattaché à la Direction générale. Il s'articule actuellement autour de deux activités principales :

Le Contrat Local de Santé est un outil stratégique de la politique de santé du territoire. Il permet la mise en œuvre de différentes actions autour de quatre thématiques spécifiques :

- Prévention et promotion de la santé ;
- Offre de soins ;
- Santé mentale ;
- Santé environnementale.

Actions réalisées en 2023 :

Sur notre territoire, le CLS est en phase de préfiguration. Néanmoins, plusieurs actions ont déjà été réalisées :

1. ***Prévention solaire :***

Une session d'information sur les risques d'exposition au soleil et les moyens de protection a été organisée à destination des personnels des crèches et des ALSH. Cette initiative a été réalisée en partenariat avec l'Institut du Cancer de Montpellier.

2. ***Participation à l'élaboration de la cellule de crise sanitaires territoriale*** en lien avec la CPTS Alaric

3. ***Installation de DAE dans les bâtiments de la CCRLCM*** et formation des professionnels.

4. ***Formation aux gestes qui sauvent :***

Tout au long de l'année, les communes du territoire ont pu solliciter la CCRLCM pour former les élus, agents communaux et responsables d'associations aux gestes qui sauvent. Les communes ayant bénéficié de cette formation sont : Massac, Lanet, Fabrezan, Roubia, Saint-Couat, Talairan, Villerouge-Termenès, Félines-Termenès, Homps, Luc-sur-Orbieu, et Escales.

5. Projet de santé intercommunal :

En 2023, la rédaction du projet de santé pour l'ouverture du centre de santé intercommunal de Lézignan-Corbières a débuté. Ce projet, associé à un aménagement immobilier fonctionnel et adapté, vise à :

- Maintenir une offre de santé dans un territoire confronté à un déficit médical ;
- Recruter des médecins salariés ;
- Accueillir des étudiants en médecine et des spécialistes.

LE SERVICE CULTURE

Cette année 2023/2024 a connu des changements importants :

Au théâtre « Espace Culturel des Corbières » à Ferrals les Corbières : c'est la première saison concoctée par la nouvelle programmatrice,

A la MILCOM : le réseau de lecture publique initialement basé sur la gestion directe par la CCRLCM de 3 bibliothèques en village (Boutenac, Fabrezan, Saint André de Roquelongue) , plus celle de Lézignan Corbières, est abandonné au profit d'une animation culturelle sur l'ensemble des bibliothèques fonctionnant sur le territoire communautaire et donne lieu désormais dès septembre 2023 à une programmation à la MILCOM et dans les bibliothèques des villages.

Direction des affaires culturelles :

1 emploi temps plein

3 équipements culturel

- le conservatoire intercommunal
- le réseau de lecture publique
- le théâtre «Espace Culturel des Corbières»

Le conservatoire

2 sites : un bâtiment avenue Marx Dormoy et l'ancienne bibliothèque EUZET, à Lézignan-Corbières

216 élèves :
- 200 élèves : 127 enfants et 73 adultes dont 171 du territoire communautaire et 29 hors territoire
- 172 familles concernées

Equipe conservatoire composée de :
- 1 coordonnateur/enseignant + 7 enseignants soit 5 ETP + 3 temps partiel
- 1 agent d'accueil et secrétariat 0.5 ETP

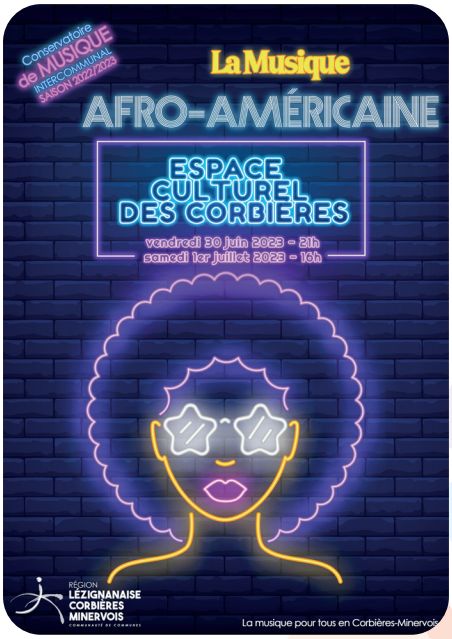

Instruments :
- Formation Musicale comprenant : éveil musical, cycle 1 en 5 niveaux et cycle 2 sur 1 niveau,
- 9 pratiques instrumentales : piano, guitare, batterie, chant, trompette, saxophone, flûte, accordéon et éveil instrumental.
- 24 pratiques collectives enseignées

8 concerts annuels :
- 1 pour les débutants,
- 6 auditions dans les villages pour les différentes classes instrumentales,
- 1 concert de fin d'année réunissant l'ensemble des pratiques d'ensembles à l'Espace Culturel des Corbières.

Des partenariats ponctuels avec différentes associations culturelles : Jazz Conilhac, ciné-clubs et l'ECC, la MILCOM, etc….

La MILCOM

La tête de Réseau reste à Lézignan-Corbières et déjà, sur la première année, 12 initiatives ont été programmées en coopération avec 12 bibliothèques de villages (Boutenac, Saint-André-de-Roquelongue, Fontcouverte, Ornaisons, Luc-sur-Orbieu, Cruscades, Mouthoumet, Roquecourbe-Minervois, Canet-d'Aude, Talairan, Conilhac-Corbières, Camplong-d'Aude). Soulignons aussi les deux réunions plénières avec l'ensemble des bibliothèques des villages pour mettre en place ce nouveau mode de fonctionnement les 18 décembre 2023 et 24 juin 2024.

Equipe Réseau de lecture publique MILCOM composée de 8 E.T.P. et 1 temps partiel (23 h) :

- 1 Directrice, 1 directrice-adjointe, 4 agents en poste, 1 agent d'accueil (mi-temps thérapeutique en arrêt maladie depuis le 23/12/2023), 1 C.D.D. et 2 agents de tranquillité dont 1 mi-temps thérapeutique (17,50 h) et 1 temps complet sur 2 services : 23 h pour la milcom et 12 h pour les S.T.

- 27 heures d'ouverture hebdomadaire

- **1 759 adhérents actifs** (au moins 1 document emprunté sur 6 mois : du 02/01 au 30/06/2024)

- 28 921 prêts et 29 563 retours sur les 6 mois soit un total de **58 484 prêts et retours**.

- **27 693 documents** dont 27 354 imprimés, 195 livres audio, 134 livres-cd.

Un budget annuel d'acquisitions de documents de **27 746 euros**

- Plus de 50 manifestations proposées au public sur 9 mois de septembre 2023 à juin 2024 (scolaires, lycée et tout public)

- **Plus de 1 000 spectateurs sont venus assister ou participer à ces manifestations.**

Espace Culturel des Corbières

Saison de septembre 2023 à fin mai 2024

19 spectacles TOUT PUBLIC :
- 12 à l'ECC et 5 dans les villages représentant 27 représentations
- 2 spectacles proposés en partenariat avec la Scène Nationale de Narbonne représentant 3 représentations
- Public réel : plus de 7000 spectateurs

5 spectacles en séances scolaires :
- 24 représentations (14 pour les élémentaires et 11 pour les maternelles)
- 3418 enfants accueillis
- Transports organisés et pris en charge par la CCRLCM

6 compagnies accueillies en résidence

Equipe théâtre composée de 2.5 personnes :
- 1 ETP programmateur,
- 1 ETP régisseur technique général,
- 0.5 ETP billetterie/accueil
- Recours à 2 à 4 intermittents pour chaque spectacle selon besoin

Géré en direct par la direction des services

Animations et séances de cinéma dans les villages

- 10 séances l'été : 8 en village + 2 aux pieds des châteaux de VILLEROUGE TERMENES et de TERMES (entre 80 et 150 spectateurs par séance)
- 10 séances l'hiver (vacances de Noël) - entre 50 à 80 spectateurs par séance
- 3 séances de cinéma aux pieds des citadelles du pays Cathare hors territoire
- 9 animations musicales dans les villages

Concerts pédagogiques Jazz Conilhac

- 2 jours de concert offerts par l'association
- Prise en charge et organisation des transports par la CCRLCM pour 15 écoles en novembre 2023
- 691 élèves concernés.

Service sports

- 1 agent d'accueil (1 ETP) pour les associations
- 12 clubs sportifs à l'année utilisant la halle Louis TOURNIER à raison de 26 heures hebdomadaires pendant l'année scolaire,
- 2 club sportif utilisant le GYMNASE du lycée à raison de 6 heures hebdomadaires pendant l'année scolaire
- Des utilisations à la carte et sous conditions de réservation et de disponibilité durant les week-ends et les vacances scolaires.

Une réception des sportifs récompensant en moyenne **150 sportifs titrés.**

Subventions

- CULTURE : 28 associations subventionnées
- SPORTS : 29 associations subventionnées
- DIVERS : 8 associations subventionnées

Quelques photos des manifestations 2023

LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le pôle du développement territorial regroupe 2 grandes entités :

1-Le service aménagement du territoire qui regroupe planification et stratégie en urbanisme (SCoT), habitat (PLH), environnement (PCAET), application du droit des sols (ADS) et système d'information géographique (SIG)

2-Les services techniques qui sont chargés du suivi de la construction des nouveaux bâtiments/VRD, de l'entretien des bâtiments/VRD, de l'organisation des évènements (« fêtes et cérémonies »), de la gestion des moyens, de l'entretien des espaces verts et de la gestion de l'AGV.

En 2023, le grand changement a été le recrutement et l'installation d'un nouveau binôme constitué d'Edouard JUN, directeur du développement du territoire et de son adjoint Pierre SOUYRIS, en tant que responsable des services techniques, pour pallier le départ d'Alain AZAÏS à la retraite fin mars 2023.

Cette nouvelle organisation en binôme devant permettre à la fois de :

- consacrer plus de temps à la définition de la stratégie de développement territorial et à son suivi ;

- d'améliorer le service rendu par les services techniques.

1-Activité du service aménagement du territoire :

Le service aménagement du territoire fonctionne uniquement avec le directeur et un agent en charge de l'instruction de l'ADS. Un renfort au service ADS a pu être fourni grâce à l'accueil d'un stagiaire en master 2, d'avril à mi-septembre.

1-1-SCoT :

Après le moratoire décidé fin 2022, en raison des incompréhensions et critiques concernant la mise en œuvre du ZAN, l'année 2023 a été consacrée à la mise au point d'une méthode à la fois plus précise et moins coercitive pour l'adoption d'un compte foncier, avec le bureau d'étude CITADIA. La DDTM a été spécialement rencontrée à ce sujet et une conférence des Maires sur le ZAN a été organisée à Lagrasse le 26/04/2023, avant une seconde conférence des maires le 15/11/2023 pour trouver les moyens de clore cette séquence foncière.

Parallèlement le service a participé aux travaux de la Région sur le SRADDET (ZAN), aux ateliers de l'espace de dialogue du ruban méditerranéen et aux réunions de la conférence des SCoT.

1-2-PCAET :

Le travail a continué tout au long de l'année 2023 avec le bureau d'étude EVEN (groupe CITADIA, chargé également de l'évaluation environnementale du SCoT) avec la validation de la stratégie en réunion des PPA le 23/06/2023 puis le début du travail sur les fiches-actions.

1-3-Habitat dont PLH :

Le diagnostic a été réalisé par URBANIS en octobre 2022 puis réactualisé en mars 2023, à la suite d'une réunion avec la DDT le 2 février au cours de laquelle les services de l'Etat ont confirmé la nécessité de tenir compte de la nouvelle armature territoriale du SCoT.

Un échange en visio a été organisé le 30 juin 2023, à l'issue duquel URBANIS a transmis la version stabilisée des orientations du PLH. En raison d'un grand nombre de priorités dont le SCoT, le travail sur le PLH a dû être mis en standby. Il faudra faire un retour à URBANIS sur ces orientations afin de pouvoir clôturer la phase 2 du PLH. C'est sur la base de ces orientations stratégiques qu'un programme d'actions pourra ensuite être établi. Pour cela il sera nécessaire d'organiser un Comité de Pilotage.

Le service a participé aux réunions de suivi du guichet habitat (CAUE) et des COTEC-COPIL PIG (CD11 et OCTE'HA).

Les bilans des permanences CAUE, ADIL et OCTE'HA ont été effectués en début d'année avec les prestataires, BILANS qui ont notamment débouché sur la proposition d'organiser des conférences thématiques pour les habitants.

Le service a également participé aux réunions de travail sur le PDH et le PDALHPD, deux documents qui ont pu être approuvés en 2024.

1-4-Pôle ENR :

Le service aménagement du territoire a suivi les travaux du pôle ENR, concernant le projet de charte photovoltaïque mais aussi lors de la présentation de projets privés.
A noter également la participation aux réunions concernant le projet d'éoliennes de SODEL, au nord du territoire.

1-5-Autres dossiers d'études dont documents d'urbanisme communaux et divers dont fonds de concours :

Le service aménagement du territoire a suivi les travaux du PLU de Conilhac-Corbières, du PLU de Fontcouverte, du PLU de Fabrezan, de la carte communale de Saint-Pierre-des-Champs et du PLU de Tourouzelle.

Il a participé à l'élaboration du projet d'aire de covoiturage près de l'A61, jusqu'à la remise de l'AVP en fin d'année 2023.

A noter que des échanges ont été initiés avec l'ARAC pour l'aménagement de la future

ZAE de Caumont 3, échanges qui ont débouché sur une proposition de mandat d'études. Le service a également participé au renouvellement du marché TAD avec la Région Occitanie.

Enfin 15 dossiers de demandes de fonds de concours ont été instruites en 2023 pour un total de 557 547.35€ d'aides, attribuées par la CCRLCM aux communes concernées.

1-6-ADS :

TOTAL COMMUNES								
2023	PC	PCM	DP	CU	PA	PAM	PD	TOTAL
JANVIER	25	4	33	2	1	0	0	65
FÉVRIER	17	3	39	3	3	0	0	65
MARS	12	5	35	2	2	0	1	57
AVRIL	31	6	42	4	0	1	0	84
MAI	26	5	56	3	1	0	0	91
JUIN	22	5	52	5	0	1	0	85
JUILLET	12	4	26	3	4	0	0	49
AOÛT	32	1	51	2	2	2	1	91
SEPTEMBRE	10	3	32	3	3	1	1	53
OCTOBRE	14	7	27	6	0	0	0	54
NOVEMBRE	10	6	37	6	1	0	0	60
DÉCEMBRE	24	2	35	2	1	0	1	65
TOTAL 2023	235	51	465	41	18	5	4	819

PCM = PC modificatif
PAM = PA modificatif

Nouveaux logements accordés (PCMI + changement de destination) : 123
Nouveaux lotissements (habitation) : 8 (PA) + 12 (DP division)
Nombre de lots pour l'ensemble des lotissements : 155
Nombre de lots sociaux pour l'ensemble des lotissements : 34
Projets publics : 7 --> extension école ou cantine (3), création de cellules commerciales, extension d'une salle des fêtes, réaménagement parvis mairie, réhabilitation centre village
PC projets agricoles accordés : 14
PC projets activité économique accordés : 3

819 dossiers ont été instruits par l'unique agent du service en 2023, ce qui est très important (la moyenne des services ADS tournant plutôt à 400/500 dossiers maximum par agent).
Le nombre total de dossiers entièrement traités, à savoir propositions d'arrêtés envoyées, reste constant par rapport à l'année 2022 avec une moyenne de 68 dossiers par mois. Toutefois, on peut noter une baisse dans les demandes de permis de construire mais une hausse dans les demandes de déclaration préalable.

L'activité du service ADS ne se résume pas qu'au traitement des dossiers : une aide aux communes et pétitionnaires sur les questions d'urbanisme au sens large est également fournie, allant des interrogations basiques aux plus complexes qui mobilisent du temps de recherche pour la rédaction de réponse juridiquement sûres.

Un gros travail a été fourni concernant le suivi du bon fonctionnement du logiciel cart@DS et le développement du logiciel SIG intr@geo (cf. infra).

Des guides ont été réalisés à destination des communes en vue d'une meilleure utilisation de cart@DS mais également en vue d'assurer le bon recouvrement des taxes. A noter qu'il y a une réelle différence sur l'utilisation de cart@DS selon les communes. De manière générale, certaines communes sont très rigoureuses, avec la transmission des dossiers dans les temps, des réponses rapides aux interrogations, des réponses aux pétitionnaires sur les questions basiques d'urbanisme, des avis du maire correctement renseignés etc. tandis que d'autres le sont beaucoup moins.

Une réunion de bilan de l'activité du service, à destination des secrétaires de mairies et des élus a été organisée pour la 1ère fois le 18 décembre 2023, dans les locaux de la MILCOM.

1-7-SIG :

Le service de l'aménagement du territoire est doté d'un SIG, consultable à l'aide du logiciel intr@geo (lui-même relié à cart@DS).

Un système d'information géographique ou SIG est un système qui permet de recueillir, stocker, traiter, analyser puis mettre en forme des données géographiques, afin de faciliter la gestion et l'aménagement d'un territoire. Il est ainsi souvent utilisé pour cartographier les plans détaillés d'une ville, pour tracer précisément les réseaux de services d'intérêt public (ligne électrique, réseau d'eau potable ou d'assainissement…) Les informations recueillies sont organisées par thématiques et affichées sous forme de couches.

La création de cartes et l'analyse géographique ne sont pas des procédés nouveaux, mais les SIG procurent une plus grande vitesse et proposent des outils sans cesse innovants dans l'analyse, la compréhension et la résolution des problèmes. Source : www.siarp.fr

Grâce notamment à deux formations (2 jours en juin et 1 jour en octobre) suivies par 3 agents + 1 stagiaire, le SIG de la CCRLCM a été actualisé, « nettoyé » et réorganisé en 2023, avec l'ambition de développer son utilisation dans les années à venir, à l'aide du logiciel open source QGIS.

2-Activité des services techniques :

Les services techniques fonctionnent avec 3 agents technico-administratifs installés dans les bâtiments modulaires et une équipe de 7 agents techniques (= 6 ETP, 5 à partir de mi-novembre et 4 à partir de mi-décembre en raison de deux arrêts maladie de longues-durées) affectés à l'entretien des bâtiments et des espaces verts. Ces 7 agents sont renforcés par l'apport de saisonniers chaque été, période à laquelle les agents travaillent en journée de file.

D'une façon générale, les agents techniques sont compétents, polyvalents, disponibles et impliqués dans leur travail. La prise de fonctions du nouveau binôme à la tête du service a été l'occasion d'une remise au point globale du planning et des méthodes de travail, dans un souci de plus grande efficacité.

2-1-Construction de la crèche de Roubia :

Les services techniques ont suivi le chantier de ce nouvel équipement de son lancement à sa réception, fin août 2023, avec l'objectif d'avoir le meilleur bâtiment possible. Comme pour tout équipement neuf, le travail s'est poursuivi avec le suivi des interventions dans le cadre de la garantie de parfait achèvement ainsi que pour la formation à la gestion technique du bâtiment.

2-2-Construction de deux nouvelles déchèteries à Lézignan-Corbières et Escales :

Les services techniques ont appuyé le service ECO pour le suivi de chantier de ces deux nouvelles déchèteries, livrées fin septembre 2023.
Ils ont par ailleurs participé aux études concernant le schéma des déchèteries.

2-3-Achèvement du chenil :

Un gros travail a été fourni en 2023 pour finir les aménagements au chenil, géré en DSP par la SPA et le rendre parfaitement apte à sa destination.
La voie d'accès a été entièrement refaite à cette occasion.
Une conférence des Maires a été organisée à ce sujet le 12/07/2023

2-4-Travaux de réfection de la Croix Blanche :

Achevés en décembre 2023, après un gros travail préparatoire avec le cabinet GAXIEU puis le suivi du chantier.

2-5-Autres projets et divers :

- Achèvement et réception des travaux de rénovation thermique des bâtiments communautaires à Mouthoumet.
- Suivi des études de Cabanons de Bories études de maîtrise d'œuvre.
- Lancement d'études pour : la rénovation du chauffage et de la climatisation au PTCM, la mise en place d'un groupe électrogène au siège, la création de nouveaux locaux du personnel, la construction d'un conservatoire/auditorium, la construction de 2 deux maisons de santé, d'une crèche à Saint-Couat (+ espace intergénérationnel), etc.

Transfert des ZAE :
- Assistance au DGS pour l'évaluation de la charge transférée.
- Réalisation d'un état des lieux hydraulique sur les ZAE transférées.
- Définition du PPI pour chaque zone.
- Mises en conformité réglementaire : mesures de la qualité de l'air dans les bâtiments liés à la petite enfance.
- Diagnostic et mise à jour de nos obligations en matière de prévention de la légionnelle.
- Mise en place du suivi des demandes d'autorisation de voirie sur les ZAE et la VIC (réalisation des arrêtés, vérifications sur site, mise en place de la solution informatique Sogelink pour une meilleure lisibilité).

2-6-Travail de la responsable du service bâtiments et des agents techniques :

De très nombreuses interventions tout au long de l'année, sur la base d'un planning à 15 jours :
- Entretien bâtiments.
- Nombreux travaux de réparations électriques, de plomberie, de menuiserie sur les bâtiments.
- Levées de réserves électriques sur les bâtiments.
- Entretien des climatisations
- Gestion quotidienne de l'AGV en régie jusqu'à sa fermeture en avril.

Fêtes et cérémonies, transports :

- Organisation de Promaude : aller chercher et ramener matériel à Espezel et Campagne sur Aude ; mise en place et démontage stands ; amener et récupérer matériel de la CCRLCM sur site.
- Préparation de la deuxième fête de l'interco à Camplong d'Aude.
- Montage et démontage des tentes sur divers communes et sites de la CCRLCM.
- Mise en place de divers évènements de la CCRLCM (grillades, inaugurations, vœux…)
- Livraison de matériel (tables, chaises…) pour diverses associations.

- Portage de repas pour le CIAS 325h sur l'année.
- Collecte hebdomadaire d'un caisson à la déchèterie des 3F pour le service éco environnement.
- Transfert de palettes de Carcassonne vers Lézignan pour les restos du cœur un lundi matin sur deux.

Espaces verts :

- Entretien des espaces verts des divers sites (Caumont, siège, gymnase, chenil, école…) et débroussaillage pour les communes (Lézignan, Conilhac, Montseret).
- Plantation d'arbres (Caumont, chenil, crèche Roubia).
- Participation au projet de plantations au collège Rosa Parks : travaux de décompactage du sol et d'apport de paillis.

2-7-Travail du responsable du service gestion de moyens :

- Suivi de la consommation des fluides.
- Accès aux compteurs électriques pour suivre la consommation.
- Mise en place d'alerte sur l'éclairage public (en cours).
- Accès aux compteurs d'eau de Veolia : ce travail a permis de détecter des fuites sur les chasses d'eau.
- Suivi du matériel des services techniques (gestion du stock).

Gestion et commande des fournitures d'entretien pour le siège, la MILCOM, la maison de santé de St Laurent-de-la-Cabrerisse, le gymnase Ferroul, la halle aux sports Tournier, le Conservatoire (Dormoy et Euzet).

Exécution de plans dont un croquis de la gare de St Couat d'Aude.
En relation avec le cabinet, logistique pour l'installation/le démontage et l'organisation des moments conviviaux aux conseils communautaires, conférence des maires, diverses réunions.
Suivi du matériel prêté aux communes.

2-8-AGV :

Suite à la fermeture de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage en avril 2023, pour travaux, un temps important a été consacré à la préparation des travaux, aux tentatives de médiation avec le Vice-président suite à des occupations sauvages et à des dépôts de plaintes en gendarmerie, malheureusement sans vraiment de résultats quant aux dégradations et aux vols, qui se sont poursuivis et amplifiés tout au long de l'année.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Depuis sa création, le socle de notre communauté de communes est constitué par le développement économique.

L'aménagement de l'espace économique et le soutien aux entreprises constituent donc une priorité pour les élus des Corbières et du Minervois, territoire qui, tout en préservant son identité rurale, a su évoluer vers la modernité.

C'est cet engagement fort qui permet à la CCRLCM d'être reconnue comme terre de développement économique. L'exercice de cette compétence réclame de la réactivité grâce à des anticipations permettant, en premier lieu, la maitrise du foncier dédié à l'accueil des entreprises et, en second lieu, l'équipement de ces zones d'activité grâce à des cofinancements CCRLCM/Etat/Région.

Bilan 2023

Durant l'année 2023, une aide a été versée pour l'implantation de l'entreprise «La careauthèque» : 20 000€

Enfin on peut noter que les implantations d'entreprises se sont succédées avec des travaux conséquents sur l'édification des bâtiments.

Visite de Groupe Narbonne (anciennement Narbonne Accessoires) après l'inauguration de la ZAE Caumont 2

Inauguration des locaux neuf de l'entreprise Alliantz

TRÈS HAUT DÉBIT

La communauté de communes se connecte

Au sein de la compétence «aménagement du territoire», le développement du réseau de communications électroniques à très haut débit tient une place primordiale.

Les travaux de déploiement sont en cours depuis 2016 et doivent s'échelonner jusqu'en 2026.

Cet ambitieux chantier qui doit permettre d'améliorer considérablement les connexions internet a été confié au SYADEN (Syndicat Audois d'Energies) qui aura investi plus de 33 millions d'euros sur nos 54 communes avec une participation financière totale de la CCRLCM de 5 millions d'euros.

En 2022, le 28 septembre, le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la délibération autorisant son président à signer la convention de financement des dits travaux de 2022 à 2025 :

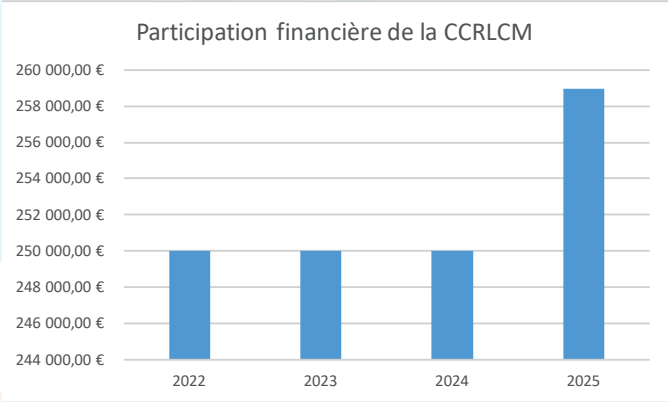

Cela représente un montant global de 1 008 977,08€ en tout sous forme de fonds de concours.

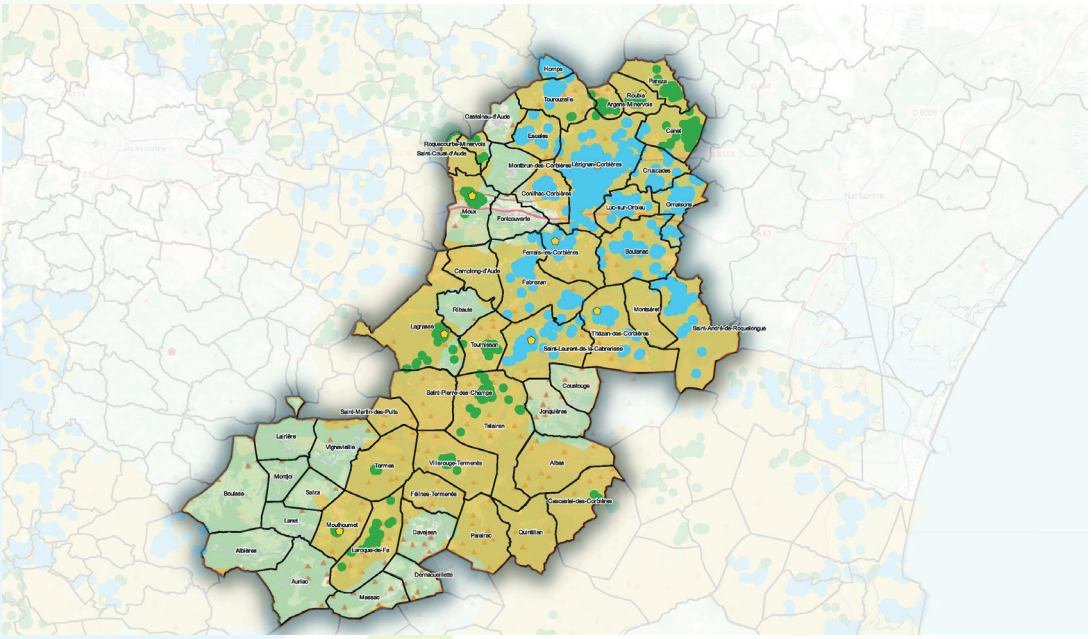

En bleu : déploiements à fin 2021 ; en vert : déploiement à fin 2022.
Les zones non pourvues de points font partie de la Phase 2 du déploiement (2022-2025). Pour autant, ces communes bénéficient du THD radio en attendant l'arrivée de la fibre optique.

LE SERVICE COMMUNICATION

En 2023, le service communication a travaillé à l'extension de ses moyens de communications sur les divers supports aujourd'hui utilisés par le grand public.

Supports papier :

L'année 2023 voit le renouveau du magazine de la communauté de commune, qui portait à l'origine le titre de « Commun accord ». La publication de ce magazine avait été interropue un temps, jusqu'en 2023 où il a été décidé, à l'occasion des 20 ans de la CCRLCM, de sortir un numéro hors-série, marquant l'arrivée du nouveau magazine de la communauté de commune : Interco'Mag.

Ce premier numéro, traçant la rétrospective des vingt premières années de la CCRLCM, a été distribué dans les 17 000 boites aux lettre du territoire, et ce hors série sera suivi d'une publication quadrimestrielle, après un N°1 sorti en décembre 2023.

Signalétique

Le service a poursuivi le programme de confection et d'implantation des panneaux ou enseignes des équipements et bâtiments communautaires.

Communication digitale :

La présence sur les réseaux sociaux est aujourd'hui inévitable pour pouvoir communiquer avec le public. Déjà présente sur Facebook et via son site internet, deux réseaux remis à neuf au début du mandat d'André Hernandez, la communauté de communes travaille à se doter de nouveaux réseaux sociaux :

- Instagram
- Panneau Pocket
- Youtube
- Linkedin

Le service communication a également durant toute l'année produit les divers supports imprimables (affiches, brochures, flyers...) nécessaires à la communication des services de la CCRLCM.

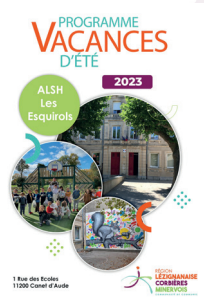

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Promouvoir les Corbières et le Minervois

C'est le Pays Touristique Corbières Minervois (PTCM) qui, depuis 2014 (date à laquelle la CCRLCM a inscrit cette compétence dans ses statuts)est le bras armé de cette politique publique - la promotion de notre territoire - en travaillant main dans la main avec les hébergeurs, les restaurateurs…

Chaque année, le guide "de Corbières en Minervois" permet de promouvoir la destination mais aussi le déploiement de nouveaux labels comme "Vignobles et découvertes" et "Accueil vélo", une étape cruciale pour le développement du cyclotourisme qui bénéficiera des aménagements au bord du canal du midi : le vélo route Canal des Deux Mers entre Argens Minervois et Argeliers.

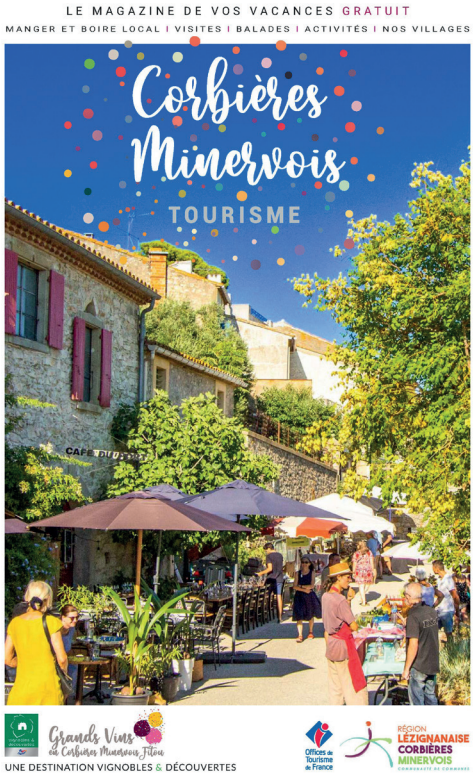

Mentionnons aussi les 14 circuits VTT créés par le chantier d'insertion du PTCM. Des chemins de halage du canal du midi aux forêts domaniales des Hautes-Corbières, les sentiers de randonnées pédestres sont un atout phare de notre destination. Il faut donc veiller à leur entretien régulier, tâche dévolue au PTCM via son chantier d'insertion.

Accueil des touristes : Lézignan, Lagrasse, Homps…

Attirant par leurs multiples attraits, Corbières et Minervois drainent chaque année un grand nombre de visiteurs. Sur le territoire communautaire, trois bureaux les accueillent tout au long de l'année, à Lézignan-Corbières et Lagrasse, où ils sont gérés par la CCRLCM via le PTCM, et à Homps, placé sous la responsabilité du SMAJ, le Syndicat Mixte d'Aménagement de Jouarres.

En 2023, soulignons également le fort investissement de la structure pour la mise en place et la collecte de la texe de séjour dans la quasi-totalité des communes.

cliquez sur l'image pour afficher le document

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CIAS comprend trois services

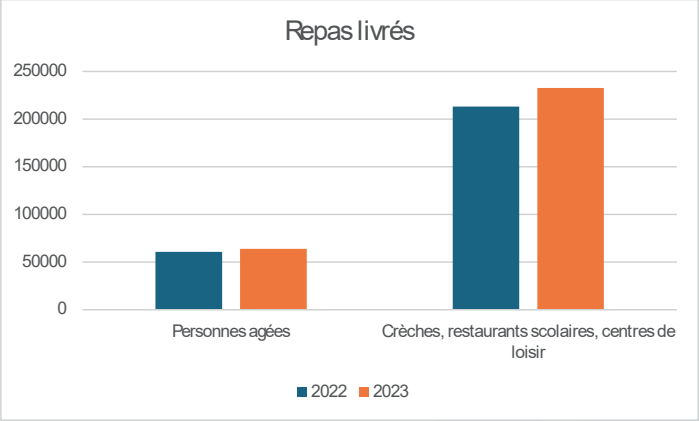

1. Le service de portage de repas

Le service s'occupe de la livraison des repas pour les personnes âgées, les restaurants scolaires, les centres de loisirs et les crèches.

Le prestataire ELIOR retenu dans le cadre d'une Délégation de Service Public assure la production des repas pour les enfants et les aînés de notre territoire dans la cuisine centrale de Lézignan qui a ouvert ses portes en septembre 2020. Les personnels du CIAS assurent dans le cadre d'une convention de mutualisation l'administration du Syndicat Mixte, propriétaire de cette cuisine centrale. Le CIAS assure le portage de ces repas aux bénéficiaires (personnes âgées) pour son propre compte et aux structures (écoles, crèches, ALSH) pour le compte de la CCRLCM. Durant l'année 2023 le service s'est étendu sur une nouvelle structure scolaire et livre ainsi l'ensemble des écoles du territoire. Il est à noter la livraison des repas à la nouvelle crèche de la CCRLCM ouverte à Roubia à l'été 2023.
Le nombre de repas livrés pour les personnes âgées progresse avec 63 793 repas en 2023 contre 60 696 en 2022 (+5%).

Le nombre de repas livrés pour les crèches, restaurants scolaires et centres de loisirs progresse en 2023 avec 232 856 repas livrés contre 213 194 en 2022 (+9%).

Le service de livraison des repas comprend quatre tournées pour livrer 23 restaurants scolaires (1400 repas par jour environ 1100 repas primaire et 300 repas maternelle) – 7 ALSH – 3 crèches – 200 bénéficiaires (3 tournées mixtes et 1 tournée uniquement pour les restaurants scolaires). Le service livre également 1 chantier d'insertion à Lagrasse.

En complément :
-1 679 repas pour le chantier d'insertion de Lagrasse
- 4 497 repas pour les encadrants des structures
- 37 920 goûters

Le service de portage comprend :

- Les personnels en charge du portage qui assurent la distribution des repas sur les 4 tournées mises en œuvre (personnels en propre ou mis à disposition par la CCRLCM). Pour assurer les tournées le service dispose de 4 véhicules réfrigérés en location longue durée.
- Du personnel administratif qui centralise et assure les commandes de repas auprès du prestataire, assure la facturation et le lien avec les bénéficiaires et les structures, met en place le suivi qualité, organise les tournées et gère les personnels. Ces personnels sont mis à disposition par le SAAD du CIAS et la CCRLCM dans le cadre d'une convention service commun.

La CCRLCM positionnée depuis la rentrée 2020 sur une tarification de portage minime pour les structures, participe de manière significative au financement du portage de repas pour limiter les coûts à l'usager. Néanmoins les tarifs de portage ont dû être relevés à la rentrée scolaire 2023 en raison de l'inflation importante sur les produits alimentaires, l'énergie et les carburants.
Le prix du repas livré a augmenté de 1,17 € pour les personnes âgées (passant de 7.33 € à 8.50 €) et de 42 centimes pour les structures (passant, par exemple, de 4.70 € à 5.20 € pour des primaires et de 3.94 € à 4.36 € pour les plus petits en crèche (+8,9%)). Pour rappel, l'inflation sur la période 2023 en France pour les produits alimentaires a été constatée à +12%.

Compte administratif 2023 :

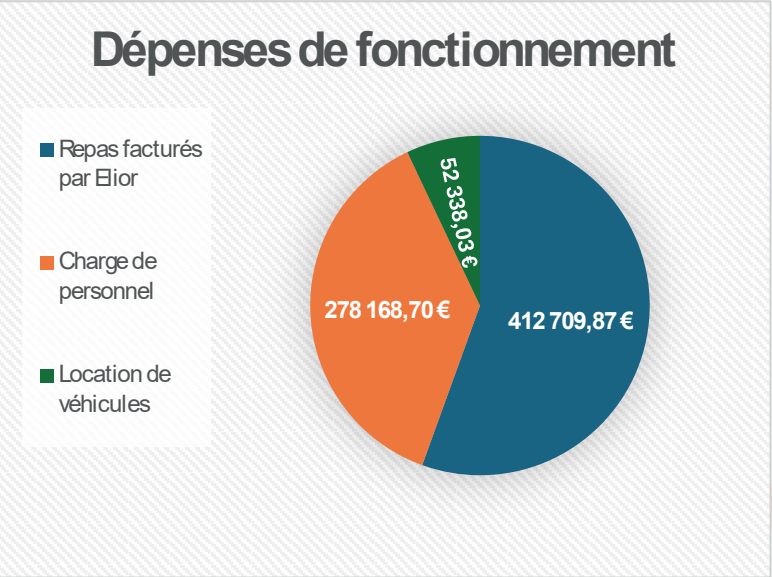

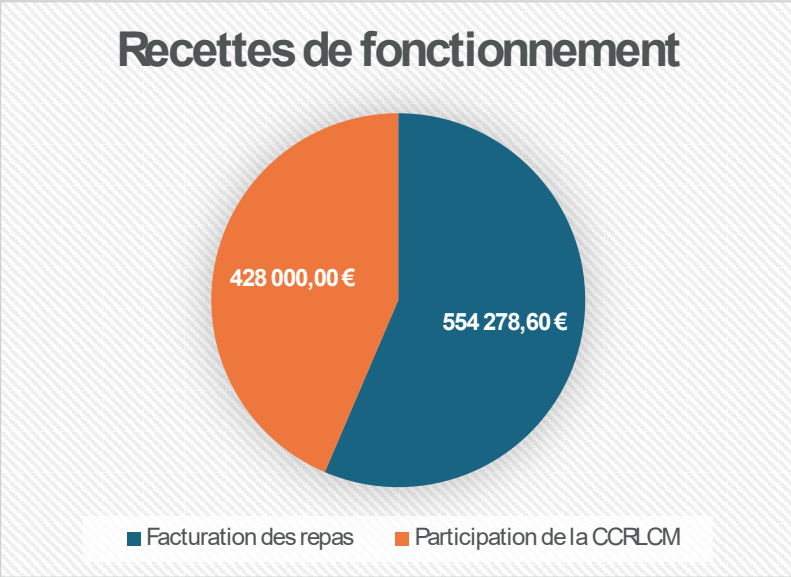

2. Le service d'aide à domicile

Le SAAD du CIAS bénéficie d'une autorisation d'exercer les prestations d'aide et d'accompagnement à domicile sur les 54 communes du territoire de la communauté de communes.
En 2023 le SAAD affiche pour la première fois une année entière d'activité aide à domicile sur l'ensemble du territoire. Depuis avril 2022 le service d'aide à domicile du CIAS a repris en régie directe les services d'aide à domicile du secteur des hautes corbières jusqu'alors délégués à l'ADHCo.

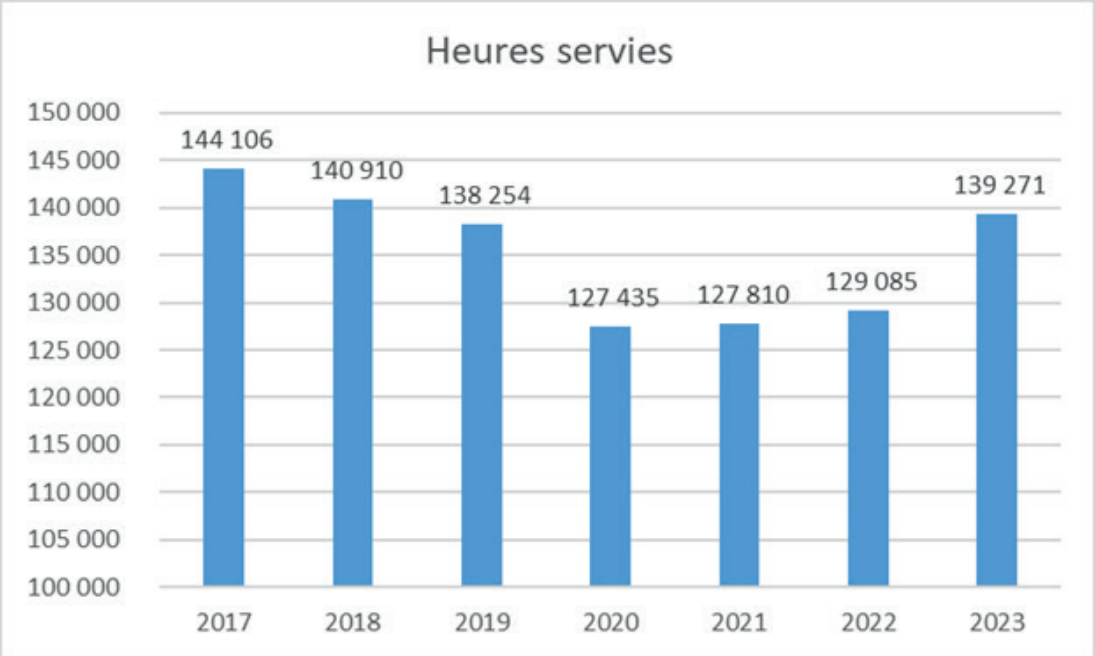

Nous constatons, sur 2023 une progression de l'activité. Cette évolution est liée à l'intégration du secteur des Hautes Corbières mais également à l'augmentation des heures sur le secteur initial (plus 4 000 H)

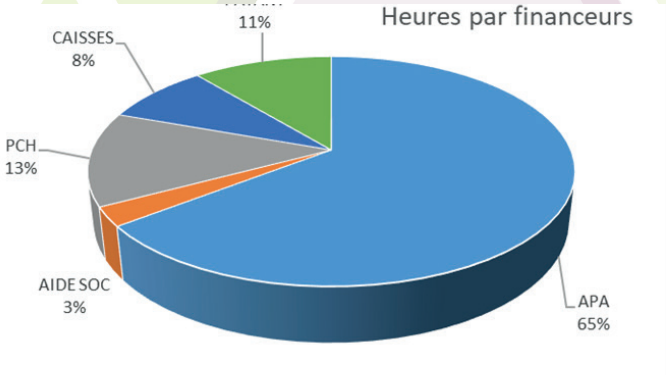

Les heures réalisées pour le compte du Département (APA / PCH / Aide Sociale) représentent 81 % de l'activité du service et les publics les plus dépendants (GIR 1 et 2 et PCH) près de 32 % de l'activité.

Agents Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Administratif

Depuis 2020 le SAAD retrace l'intégralité des flux financiers liés au personnel administratif et personnel d'encadrement via les conventions « services communs » avec le CIAS portage de repas, avec la CCRLCM et avec le Syndicat mixte de Gestion de la cuisine centrale du Lézignanais. Les tableaux présentés intègrent l'ensemble des salariés œuvrant sur le Service d'Aide à Domicile sans distinction de leur structure d'origine (CIAS ou CCRLCM)

	Activité SAD 2023	
DIRECTION ENCADREMENT	nbre agent	ETP
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	0,08
DIRECTRICE	1	0,5
DIRECTEUR ADJOINT	1	0,5
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMA	1	0,5
RESPONSABLE DE SECTEUR	6	6
RESP. SECT. COORDINATRICE / QUAL	1	0,9
	11	8,48

	Activité SAD 2023	
ADMINISTRATION GESTION	Nbre agent	ETP
RH (suivi contrats, carrière, absences	3	2
ADMINISTRATION GENERALE	2	0,04
COMPTABILITE	3	0,1
FACTURATION/SECRETARIAT	2	0,64
ACCUEIL	2	0,7
	12	3,48

SERVICES GENERAUX	Nbre agent	ETP
INFORMATIQUE	1	0,1

	Activité SAD 2023	
	nbre agent	ETP
TOTAL PERSONNEL SAAD	24	12,06

Intervenants à domicile

Le service recrute très régulièrement du personnel qu'il est parfois difficile de fidéliser. Les contraintes liées au métier couplées aux particularités de notre département (nombreux déplacements sur un territoire très rural, précarité des intervenants qui sont parfois freinés par la prise d'un emploi alors qu'ils perçoivent diverses aides) font que le service est régulièrement en difficulté même si le nombre de recrutement annuel est conséquent. Nous continuons à diffuser largement nos offres d'emploi en sollicitant les communes du territoire, France Travail, le cap emploi, les centres de formation et en diffusant les annonces via les réseaux sociaux, sur l'application « panneau pocket », sur le site de la CCRLCM ou par affichage dans les commerces du territoire.

Tous les candidats sont reçus, diplômés ou non diplômés, et 43 nouveaux salariés ont pu être embauchés (dont 15 ne sont pas restés ou n'ont même pas pris leur poste).

- 191 agents pour 104.26 ETP
- 1/2 d'aides à domicile 1/2 d'aides ménagères
- 53 % titulaires ou CDI et 47 % CDD

ÉVOLUTIONS 2023

Enjeux actuels

- Faire face à la concurrence

Les entreprises privées se multiplient sur Lézignan (entre autres) et le dispositif du chèque emploi CESU connait un essor important, ce qui peut impacter le nombre d'heures servies par le CIAS

- Proposer un personnel de qualité

La formation est une des priorités du service. Sont donc proposées aux agents les formations « catalogue » du CNFPT, des formations en union (organisées à Lézignan ou à proximité, elles limitent les déplacements et favorisent donc la participation), des séances d'analyse de pratique qui permettent aux intervenants d'échanger sur leurs difficultés et de trouver des solutions.

- Proposer aux agents une stabilité dans l'emploi

Le CIAS a mis en place dès janvier 2021un dispositif de dé-précarisation à destination des agents diplômés en contrat depuis plus d'un an ainsi qu'aux agents non diplômés justifiant de six ans d'ancienneté. Sous couvert de l'élaboration d'un dossier retraçant le parcours professionnel et les motivations, d'un test écrit constitué d'un Questionnaire à Choix Multiple et d'un entretien avec un jury, les agents peuvent ainsi accéder à un emploi fixe, en CDI ou par titularisation si diplômés. Depuis 2021, ce dispositif a permis d'offrir à 20 agents une certaine sécurité dans l'emploi.

Les engagements pluriannuels

La réalisation de l'évaluation externe en 2020 a permis au service de se projeter sur ses engagements pluri annuels.

Le CIAS a signé avec le Département de l'Aude d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la période 01/09/2022 au 31/12/2025. Le service a ainsi défini les objectifs stratégiques dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service. En 2023 le CIAS a répondu à un appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire pour le financement d'action améliorant la qualité du service.

Outil de modernisation de l'action publique et de mise en œuvre des politiques publiques dans les territoires, le CPOM permet de mettre en cohérence les objectifs du gestionnaire et de son service d'aide et d'accompagnement à domicile avec les priorités définies par le Département en matière de prévention de la perte d'autonomie et de maintien à domicile.

Afin de renforcer la qualité de service aux usagers et la capacité des services à réaliser leurs missions, le Département de l'Aude et le service prestataire s'engagent sur des objectifs réciproques dans le cadre du présent CPOM (au sens de l'article L. 313-11-1 du code de l'action sociale et des familles). Ils inscrivent ainsi leur relation dans une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagements réciproques, tant dans les

actions entreprises, l'attribution et la gestion de moyens financiers, que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Cette démarche de contractualisation doit permettre :

Pour le Département, de :

- Soutenir les services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile afin de les accompagner dans l'accomplissement de leurs missions et de leur permettre de développer de nouvelles actions ;
- Renforcer son pilotage territorial en matière de politique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et d'apporter aux Audois des réponses adaptées à leurs besoins et accessibles ;
- Rationaliser et optimiser ses dépenses

Pour l'organisme gestionnaire, de :

- Adapter son offre de service, en assurer le caractère pérenne dès lors qu'elle répond aux besoins de la population
- Conforter son positionnement sur le territoire
- Préparer sa transformation en Service Autonomie à Domicile ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité sur son activité et son financement dans une logique de pluri-annualité de ses ressources ;
- Disposer d'un vecteur de simplification et de souplesse en matière de tarification (pour les services habilités à l'aide sociale) ;
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail au sein de son service ;
- Encourager et développer la formation des professionnels ;
- Développer ou renforcer ses coopérations de manière formalisée avec d'autres SAAD et avec les autres acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire ;

Pour l'usager, de bénéficier de :

- L'amélioration de la qualité de service rendu ;
- Services accessibles financièrement sur tout le territoire.

2023 Intégration au CPOM de l'amélioration de la qualité de vie au travail

Le secteur de l'aide à domicile souffre d'une image pas toujours positive et les difficultés rencontrées au quotidien avec un personnel vieillissant, qui souvent a des problèmes de santé (TMS, usure professionnelle, difficulté de maintien dans l'emploi, temps partiels thérapeutiques), les difficultés de recrutement et de fidélisation font que ce secteur d'activité manque d'attractivité.

La pénibilité physique, la charge mentale, l'isolement, le manque de formation, la conciliation vie professionnelle - vie personnelle (horaires atypiques, souvent fractionnés), l'idée d'un métier peu valorisé font qu'aujourd'hui peu de jeunes souhaitent s'engager dans cette voie professionnelle.

Le métier d'aide à domicile, a de particulier qu'il s'exerce en général chez de nombreux bénéficiaires. Le service ne maitrise donc pas totalement l'environnement de travail des agents. De ce fait il n'est pas rare de trouver des situations de travail difficiles avec des logements vétustes, au mieux, quasi insalubres parfois ; de même certains bénéficiaires (en limite de maintien à domicile) peuvent avoir des comportements inappropriés qui peuvent être assimilés par certains agents qui n'ont pas de véritables connaissances sur les différentes pathologies par une agression voire par de la maltraitance.

Il est donc important voire essentiel que le service se mobilise et mettent en place des actions permettant de promouvoir la qualité de vie au travail.
Le service doit dans un premier temps accompagner ses agents à la meilleure intégration possible afin de les fidéliser et limiter ainsi le turn-over mais aussi leur permettre de pouvoir s'exprimer et de partager les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leur activité à domicile
Des axes d'amélioration et des actions concrètes sont d'ores et déjà mises en place pour améliorer la QVT de l'aide à domicile mais également des personnels administratifs (responsables de secteurs et encadrant de proximité) :

- Organiser le parcours d'accueil des nouveaux arrivants
- Mettre en place des formations et analyses professionnelles pour les responsables de secteur sur 2 volets : optimisation de l'organisation et management de l'équipe
- Organiser des temps collectifs réguliers entre aides à domicile favorisant l'harmonisation du cadre d'intervention, le partage de bonnes pratiques, le renforcement de l'esprit d'équipe, la lutte contre l'isolement des professionnels, visant à alimenter une démarche permanente d'amélioration de la QVT .
- Améliorer la gestion des plannings pour réduire les coupures, optimiser les temps de trajet, et mieux concilier vie privée / vie professionnelle des intervenantes.

Compte administratif 2023 :

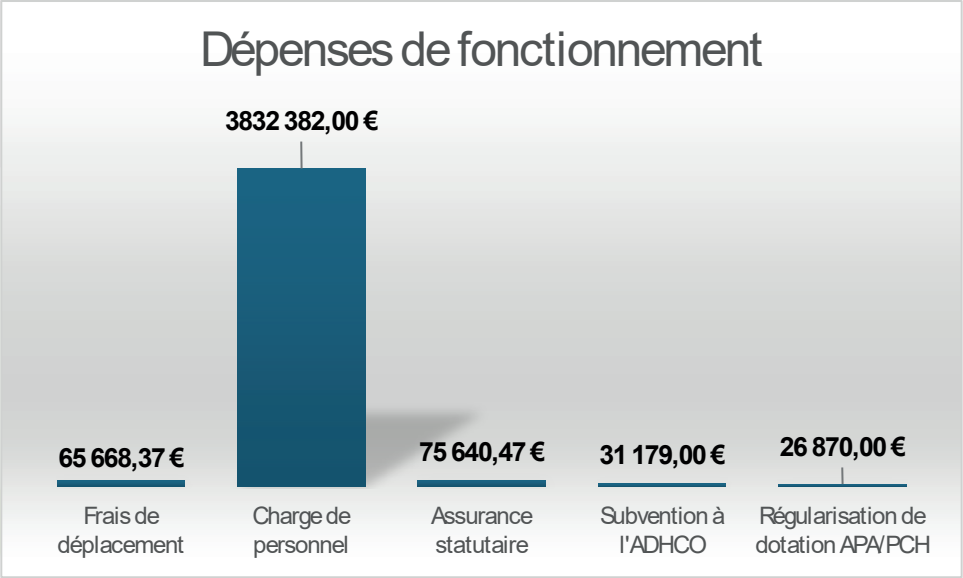

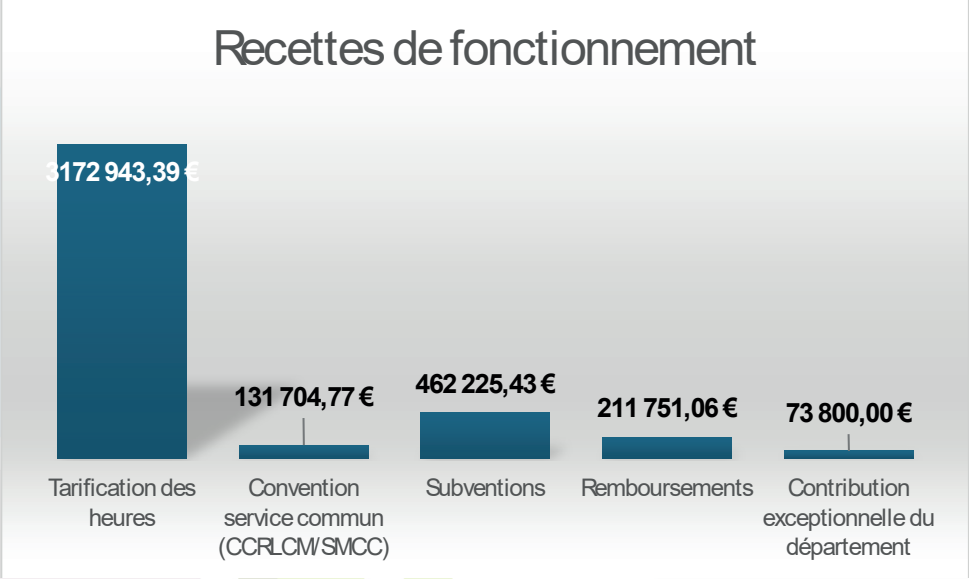

3. Le service de domiciliation

Le service de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, qui ne sont pas en mesure de recevoir et de consulter leur courrier de façon constante de demander une domiciliation afin d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

A ce titre, le CIAS est habilité de plein droit à procéder aux élections de domicile dès lors que la personne qui en fait la demande présente un lien suffisant avec une commune de l'intercommunalité qui n'a pas de CCAS.

Ce service ne bénéficie pas de personnel en propre. Ce sont la Directrice du CIAS et les agents d'accueil de la CCRLCM qui reçoivent respectivement les demandeurs pour un premier entretien lors de la demande et ensuite régulièrement (au moins une fois par mois) pour remettre le courrier reçu aux personnes bénéficiaires d'une attestation de domiciliation. Fin 2023 le service compte trois domiciliations actives. La demande d'élection de domicile doit être renouvelée tous les ans.

Sur l'année 2023 nous avons réalisé huit domiciliations (dont un renouvellement et sept nouvelles demandes) et cinq radiations.

Nous comptons 157 courriers reçus et 36 passages des bénéficiaires de la domiciliation pour retirer leur courrier

PRESENTATION ET BILAN 2023 DU SMCC

Depuis 2005, la confection et/ou livraison des repas pour les enfants des écoles, des crèches et des ALSH en régie directe n'est plus une compétence communale.

En effet à compter de cette date, cette compétence a été transférée à la CCRL.

Cette décision correspondait à un besoin exprimé par les communes :
- en effet, en 2004, la MJC de Lézignan Corbières qui livrait les repas pour la commune, était confrontée à l'obsolescence de sa cuisine qui n'était plus aux normes règlementaires imposées par la Direction des Services Vétérinaires (production de 30 000 repas / an),
- d'autres communes de la CCRL, qui se faisaient livrer les repas souvent par les restaurateurs locaux, étaient elles aussi confrontées à des difficultés d'approvisionnement et de contraintes normatives imposées par la DSV au titre de la qualité des repas (30 000 repas / an).
- Enfin, la CCRL, au titre de sa compétence « personnes âgées », qui se faisait livrer par la MJC, avait elle aussi à gérer un volume de 30 000 repas / an.

Au total, le marché de la restauration des collectivités locales du territoire de la CCRL représentait en 2004 un volume total de 90 000 repas : pour information, aujourd'hui (septembre 2023 aout 2024), le volume des repas pour les communes de la CCRLCM représentent près de 308 000 repas / an.

Parallèlement, le CFA de Lézignan Corbières qui gérait 28 000 repas / an en liaison chaude à partir de sa cuisine, devait faire face à des coûts importants de travaux difficilement supportables par la Chambre des Métiers, gestionnaire du CFAI. Pour la période septembre 2023 aout 2024 ce sont près de 32 000 repas qui ont été servis sur le site du CFA.

C'est ainsi, qu'en 2005, fut constitué le SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA CUISINE CENTRALE DU LEZIGNANAIS (SMCC), établissement public administratif regroupant la CCRLCM et la CHAMBRE DE METIERS, en vue de mutualiser le marché et les coûts de la restauration collective sur le territoire.

Le SMCC a fait le choix de gérer ce service public sous la forme d'un contrat de DELEGATION DE SERVICE PUBLIC par voie d'affermage.

Dans le cadre de cette négociation, SCOLAREST, fermier de la CHAMBRE DE METIERS, a été remplacé en 2005 par ELIOR qui a successivement remporté le 1er contrat de DSP (2005 à 2008) et le second (2008 à 2016) puis les MAPA de 2016 à 2020 et enfin la dernière DSP signée en mars 2020.

Le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale a lancé en 2018 la restructuration et l'extension de la cuisine centrale.

Un prêt d'un montant de 1 600 000 euros a été fait sur 15 ans.

Un autofinancement du projet à hauteur de 550 000 euros a été acté sur le budget 2019 et une subvention de l'Etat (SDIL) de 250 000 euros a été attribuée pour participation au financement de ce projet.

Aujourd'hui le montant annuel de l'emprunt est de 107 000 euros et le montant des intérêts est de 17 000 euros, ce qui porte la charge annuelle à 124 000 euros. Cette charge est couverte annuellement par le prestataire ELIOR avec les montants des redevances contractualisées dans la DSP (135 434.36 € en 2023).

Le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 296 008.31 € et un déficit d'investissement cumulé de 16 203.08 €.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice sont de 212 843.23 € et les recettes de 508 851.54 € (dont reprise de l'excédent de fonctionnement de 366 767.18 €)

Les dépenses d'investissement de l'exercice s'élèvent à 122 869.86 € (dont reprise du déficit d'investissement d'un montant de 16 203.18 €) et les recettes d'investissement s'élèvent à 106 666.18 €

L' année 2024 sera marquée par le lancement d'une nouvelle DSP puisque le contrat actuel arrive à échéance sur le deuxième semestre 2025. Un travail de préparation est d'ores et déjà engagé.

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Cette aire qui répond à une obligation légale qui impose aux communautés de communes la mise à disposition d'équipements adéquats pour l'accueil des gens du voyage a été ouverte en 2009.

Cette aire a été squattée et vandalisée par les gens du voyage en avril 2023.

Réouverture après travaux prévue en 2024.

RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois
48 avenue Charles Cros 11200 Lézignan-Corbières – Tel. : 04 68 27 03 35 – contact@ccrlcm.fr – **www.ccrlcm.fr**